

SUR QUELQUES CONSTRUCTIONS VERBALES

DANS LES

LANGUES ROMANES DE L'ANCIENNE ÉPOQUE

Les écrivains latins, surtout à l'époque classique, avaient encore le sentiment d'une nuance délicate entre les constructions *mitto epistulam amico* et *mitto epistulam ad amicum* (cf. Meyer-Lübke, *Grammatik der romanischen Sprachen*, III, p. 56). Plaute distingue clairement *morti dare* et *ad mortem dare* (voir *Archiv für lateinische Lexikographie*, VIII, p. 69). Cf. aussi Löfstedt, E., *Syntactica*, I, Lund, 1928, p. 151 et suiv. La tendance à remplacer le datif latin par la préposition *ad* peut être observée dans le latin vulgaire à toutes les époques. On pourrait définir de la manière suivante la différence entre le cas simple et le cas prépositionnel en latin : le datif simple exprime un rapport plus intime, plus étroit, de l'action au complément, tandis que le cas prépositionnel indique plutôt une certaine modification (but, direction, effet, etc.) du sens primitif de l'action par rapport au complément.

Peut-on affirmer que, dans les langues romanes, le cas-régime exprime semblablement un rapport plus étroit et plus intime entre le verbe et le complément, tandis que le cas prépositionnel indique plutôt une modification de ce sens, pour accentuer l'idée de la direction, du but, de l'effet, etc., de l'action ? Examinons d'un peu près quelques constructions verbales.

a) LES VERBES D'ATTRIBUTION : *donner, pardonner, rendre.*

Sans doute faut-il voir un héritage du datif simple dans des constructions telles que : a.-fr. : *La mulier dunat fecunditet* (*Alexis*, 6, 2); *Que vostre fils donnés tere à baillier* (*Huon de Bordeaux*, 225); *Mais que mon frere Gerardin le donnés* (*ib.*, 2256); *Le roi Cesar le fist après donner, Cil le laissa son fil par amisté* (*ib.*, 3613); *Cascun*

François en a .I. cop donné (*ib.*, 6095); Cascun de vous donrai bon hauberc cler (*ib.*, 6246); etc. On peut expliquer par la personnification les exemples où il s'agit d'objets inanimés, par ex. : Li numz Joyuse l'espee fut dunez (*Rol.*, 2508); cf. Densusianu, *Histoire de la langue roumaine*, t. I, p. 173. De même, pour les exemples de l'époque postérieure, comme : Si donnat congiet toutes manières de gens (*Froiss.*, éd. Luce, IV, 84, 11); cf. Tobler, *Vermischte Beiträge*, I, 213.

Le cas-régime des pronoms est exprimé la plupart du temps par les formes *me*, *li*, *lur* et par le datif du pronom relatif *cui*, par ex. : Cui Deus doint et joie et onor (*Yvain*, 211); C'est Huelin qui j'ai m'amor donné (*Huon de Bordeaux*, 6997); etc.

A la construction latine *dare litteras ad aliquem* correspondent les tournures françaises telles que : Al tradetur baiser doned (*Pass.*, 148); etc. On pourrait expliquer ainsi ce dernier exemple : il désigna le traître par ce signe extérieur, donné devant tous. L'exemple : Aler i volt, sin durrat a Rollant (*Rol.*, 2226) exprime sans doute aussi l'idée d'un don fait devant tous. Un but ou une direction au sens figuré sont contenus dans les constructions suivantes : Qu'il te dunast a un cunte cataignie (*Rol.*, 2320); Ke a maint hume dune mort (*Lapidaire*, 254); Mais a plus poures le done a mangier (*Alexis*, 51, 5); etc. Dans la dernière phrase la préposition *à* est aussi nécessaire à cause du superlatif (raison phonétique).

Quant aux pronoms, la construction prépositionnelle se rencontre surtout lorsque le rapport de l'action au pronom doit être accentué, par ex. : A lui meisme unt l'almosne donee (*Alexis*, 24, 3); etc. Plus tard le cas prépositionnel des pronoms devient général en français dans cette construction, excepté en position nettement enclitique, comme dans *je lui donne*, *donne-le-moi*, etc.

En ancien provençal le cas-régime des noms ne se trouve que très rarement après les verbes *dar* et *donar*; encore est-ce sans doute sous l'influence du latin ou du français; cf. par ex. : Donet lo Juda Simo d'Escarioth (*Év. de Saint Jean*, XIII, 26), d'après le texte latin : *dedit Judae Simonis Iscariotae*, etc. C'est donc le cas prépositionnel qui a la prépondérance, cf. par ex. : Et mot te faria donar a Karles (= *multa tibi dari Karolo facerem*, *Gesta Karoli*, 2243); etc.

Le cas-régime des pronoms (*me*, *te*, *li*, *nos*, *vos*, *lor*, et aussi *cui*, *cel*, *cill*) est beaucoup plus fréquent dans les documents provençaux

que le cas prépositionnel (*a lui, a nos, a vos, a euz*) qui disparaît plus tard dans les constructions non accentuées. C'est le but ou la direction qu'indiquent les exemples suivants : Ad unaquega creatura donas fruit (*Sermons limousins*, 27, 27, dans Bartsch, *Chrestomathie provençale*); Don a nos eissemple donet (*Planch de Saint Esteve*, 26, 26, *ib.*); Girarz cons, tot o prennaz E donaz a vos omes cui melz amaz (*Gir. de Rouss.*, 126); cf. l'accentuation des pronoms dans les exemples : Quar non donet largamen a selhs que largamen dan, e pauc a selhs que pauc fan (*Guilhem de Montagnagout*, 27, éd. C. Appel, *Das Leben und die Lieder des Trobadors Peire Rogier*, Berlin, 1882, p. 96); Que en tan gran fayt... yeu solo dones a vos cosselh (= ego solus dem vobis consilium, *Gesta Karoli*, 65); Si Dieus donava ad elh vida (= si Deus ei vitam prestiterit, *ib.*, 2017); E per amor de vos donam ad elh et a vos la ciutat d'Albi (= dedimus ei ex vobis, *ib.*, 2537); etc. Le cas-régime des pronoms indique un rapport très étroit du verbe au complément; cf. par ex : Qu'ieu no'us ai rien en cor a dar (= Je n'ai point en effet l'intention de vous donner quoi que ce soit, *Tenson entre Raimon de Turenne et Uc de Saint-Circ*, V, 2, éd. Jean Audiau, *Les Troubadours de la Région Briviste*, Brive, 1924, p. 25); etc.

Dans les textes italiens on ne trouve point trace du cas-régime des noms après le verbe *dare*. La préposition *a* apparaît déjà dans les plus anciens documents italiens; cf. par ex. : Fo questo templo a san gogio donato (Inscrizione Ferrarese del 1135, 4); E si doné a hom mor per envia engeignó l'om (*Sermone in dialetto gallo-italico*, 52); etc.

Le cas-régime pronominal (*mi, gli, lui, loro*) est plus fréquent dans les plus anciens textes italiens que le cas prépositionnel qui sans doute rend plus claire la direction locale au sens figuré; cf. par ex. : Sed ell' a me non da consolamento (*Rinaldo d'Aquino*, 40, Wiese, *Altitalienisches Elementarbuch*); E placia a Deo dare a mie gracia e forca de fare (*Guido F. da Bologna*, IX, 5); A chui son(o) tuto dato (*Pier della Vigna*, Canz. 9); La dolze speme a cui (io) m'era dato (*Chiaro Davanzati*, 1, 3); etc.

En espagnol et en catalan (voir Bello, *Gramática de la lengua castellana*, p. 204) il n'y a pas trace non plus d'un datif absolu des noms après ce verbe; cf. par ex. : Do a los fraires de Catalatraua & al maestro don Nuno la miya casa (charte de 1194, 268, 28); etc.

Les constructions pronominales espagnoles avec ce verbe sont

tantôt sans préposition (*nos, uos, etc.*), par ex. : Dios que nos dió las almas, conseio nos dará (*Cid*, 382); Et do uos las mias casas (charte de 1194, 34, 35); etc., tantôt prépositionnelles, par ex. : Yo te les daró tan amargo á beder, cual ellos á ti han dado (*Zeitschrift für romanische Philologie*, XVII, p. 19); Con todo nuestro conuent otorgamos a uos don. . & a uestra muger (charte de 1194, 262, 84); etc.

Le même emploi se trouve aussi en portugais (cf. A. E. da Silva Dias, *Syntaxe historica portuguesa*, p. 234), p. ex. : Dar a alguem algo a beber (do alicui bibere). Cf. la construction pronominale : dar-nos hia de cōselho que... (*ib.*, p. 137).

Le roumain, qui a conservé le génitif-datif, présente la même construction que le type latin *do litteras alicui* et exprime clairement par le cas-régime des noms et des pronoms un rapport très intime et très étroit de l'action au complément, par ex. : Dă apă calului (il donne au cheval de l'eau, cité par Meyer-Lübke, *op. cit.*, p. 414); etc. Cf. aussi la construction pronominale, par ex. : Dumnezeu să-ți dea tot binele (Dieu vous donne tout le bien, cité par Tiktin, *Rumänisches Elementarbuch*, p. 151) Tata 1-a dat bani (le père lui a donné de l'argent, *ib.*, 187); etc. A côté du latin l'influence slave¹ pouvait aussi contribuer à maintenir en roumain le cas-régime après le verbe *donner*.

Le verbe composé *pardonner* se construit, dans les langues romanes, la plupart du temps comme le verbe latin (*perdonare aliquid alicui*), ce qui exprime un rapport très intime et très étroit de l'action au complément. Cf. l'a.-fr. : Barrabant perdonent la vide (*Pass.*, 225); etc. ; il en est de même pour le cas-régime des pronoms (*li, nos, vous, lor, etc.*), par ex. : Sa gratia li perdonat (*Saint Léger*, 46); Dix vous pardoint içou que fait m'avés (*Huon de Bordeaux*, 2926); Je lour pardoins de bonne volenté (*ib.*, 2553); etc. Mais, à côté du cas-régime, on trouve aussi le cas prépositionnel; cf. par ex. : Vida perdonent al ladrun (*Pass.*, 223), ce qui s'explique sans doute par

1. Le datif se trouve après le verbe *dati* (dare) dans toutes les langues slaves, cf. l'a.-slave : visja si dami tebe (omnia haec tibi dabo); le russe : darovatj blyzkym svojim (donner à ses prochains); le tchèque : ona 1 mně vždy prázdnu jiti nedá (elle ne me laisse jamais partir sans rien); etc., voir Miklosich, *Vergleichende Grammatik der slavischen Sprachen*, IV, p. 573 et suiv. — Cf. aussi l'allemand *geben* (aha. geban) : jemandem (datif) ein Almosen geben (donner une aumône à quelqu'un); l'anglais *to give* : to give a p. (an) alms.

une cause phonétique; cf. le cas-régime cité ci-dessus où il s'agit d'un nom propre. Cf. aussi Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français, Pass.*, 107 et 188 : Vide perdones al ladrun. La préposition *à* apparaît cependant aussi devant les noms propres après ce verbe, cf. par ex. : Si vous commant maintenant pardonner Toute rancune à Karlon le membré (*Huon de Bordeaux*, 2548); etc. Il faut sans doute voir dans cette tournure la tendance à exprimer la direction locale de l'action au sens figuré. La préposition marque l'accentuation des pronoms dans les constructions pronominales, par ex. : Pardone a cel qui si m'unt lapié (*Ép. de Saint Étienne*, 56); etc. Le français moderne emploie aussi ce verbe au passif, par ex. : Vous êtes tout pardonnés (cf. Diez, *Grammatik der romanischen Sprachen*, III, p. 132), ce qui peut s'expliquer par le sens transitif de l'ancienne construction avec le cas-régime du complément, cf. l'a.-fr. : Si m'aït Dieus, tout te soit pardonné (*Huon de Bordeaux*, 3872).

On trouve le cas-régime des noms après le verbe *perdonar* dans les textes **provençaux**; cf. par ex. : Perdonaz tote gent malevoillance (*Gir. de Rouss.*, 350); etc. Le cas-régime prédomine surtout dans les constructions pronominales (*me, li, lur*, etc.), par ex. : C'ayso li perdones (ut hoc ei dimitteret, *Gesta Karoli*, 1495); Sest mal c'an fach perdona lor (*Ép. de Saint Étienne*, Appel, *Prov. Chrest.*, 104, v. 63, p. 147); Perdonatz li, que ops e cocha l'es (Appel, *op. cit.*, 82, v. 57, p. 121); Lo reis li rendet Autafort e perdonet li (*Biographie de Bertran de Born*); etc. La préposition *a* après ce verbe marque le plus souvent la direction, cf. par ex. : Perdonaz tote gent mal e iror E a Carlon ton rei emperador (*Gir. de Rouss.*, 412); etc. Cf. les constructions pronominales : E pardunt mauvoillance sos enemis a toz ces cui vol mal, e morz e vis (*Gir. de Rouss.*, 624); Domna, cel que es jutgaire Perdonet grant forfaitura... A cel (*Ramb. d'O.*, Raynouard, *Lexique roman*, II, 30); Sener Deus... perdona nos nostres peccats aixi co nos perdonam ad aquels que peccad han de nos (*Annales du Midi*, IX, 379); etc.

La préposition *a* a remplacé le cas-régime dans les autres langues romanes; cf. le **catalán** : Perdonar a nuestros ofensores (J.B. Calcaño i Paniza, *Los verbos castellanos que rigen preposition*), sauf pour les constructions pronominales, cf. par ex. l'**italien** : Iddio glielo perdoni (Diez, *op. cit.*, 133).

La direction locale au sens figuré est presque toujours exprimée dans les langues romanes par la préposition *à* après le verbe *rendre*. Cf. l'a.-fr. : Pais ne amor ne dei a païen rendre (*Rol.*, 3596); Trestute Espagne iert rendue a Carlon (*Rol.*, 2703); Au roï Karlon, se toi plaist, me rent vif (*Huon de Bordeaux*, 2103); Que je vous rende a nul homme carné (*ib.*, 7619); on trouve parfois même la préposition *vers* après ce verbe, cf. par ex. : Tant convient plus rendre vers Damedé (*ib.*, 4310); etc. Cependant, peut-être sous l'influence de la construction du verbe *donner*, on rencontre aussi le cas-régime après *rendre*; cf. par ex. : Li rois rendi Gerart ses iretés (*Huon de Bordeaux*, 2392); Et si le rent Huon le baceler (*ib.*, 6655); cf. la construction pronominale : Moi le rendra, se il li vient à gré (*ib.*, 6957); etc. Très souvent on rencontre le cas prépositionnel « *à tous* » après ce verbe, dans les plus anciens documents français; cf. par ex. : Ad toz rendra e ben e mal (*Pass.*, 472); Et sanited a toz rendran (*ib.*, 464); etc. En provençal on trouve le cas prépositionnel des noms, par ex. : A dan Girart la rendent le riu marcheis (*Gir. de Rouss.*, 151); Que rendessen lo moli a la femma e a sos filhs (*Gesta Karoli*, 1448, 1471); Mays nos valgra rendre la ciutat a Karles (*ib.*, 1834); etc. On ne rencontre point en provençal le cas-régime des noms après ce verbe (cf. ci-dessus les exemples de l'a.-fr.), par ex. : E il le rent Geramme le barbé (*Huon de Bordeaux*, 10.200); etc.

Cf. le cas prépositionnel en a.-italien, par ex. : E se Plaudides rede ad Johanni vo a ssua redeta isti denari (Carta Picena del 1193, 18); voir encore *ib.*, 21, etc.

Les pronoms prennent avec ce verbe soit la forme enclitique : a.-prov. : Eu las vos reddrei, e reddre las vos farai (titre de 1158, cité par Raynouard, *o. c.*, V, 83); Que aisso li redessem (*Henri, comte de Rodez*, à G. Riquier, Mahn, *Werke*, IV, p. 233); Il me rendet Borgeine e Avignon (*Gir. de Rouss.*, 316); Per tal que clartat nos sia renduda (*Gesta Karoli*, 458); Lo cal nos renda Dieus sa e sal (quem Deus... nobis reddat, *ib.*, 518); Que li rendes son filh (*ib.*, 1460, 1461); E lor rendec sanitat (*ib.*, 1573); etc. ; cf. les formes enclitiques : *ti, li, noi, voi* en a.-italien après ce verbe : Ma voglio che di cio grazia e mercede rendamo voi (*Giutt.*, I, 11-12); E rendonli il conforto e la baldanza (*Chiaro Davanzati*, I, 39); E s'io l'avesse io lo ti renderia (*ibid.*, 3, 2); etc., — soit la forme accentuée précédée de la préposition *à* : a.-fr. : : Rent les a mei (*Rol.*, 2055e); A toi

me renc, ne me fai plus nul mel (*Huon de Bordeaux*, 6555); etc.; a.-prov. : Per qu'eu me ren a vos (Levy, *Poésies*, B, 952, 956); E per amor de... la bonaurada mayre de Dieu rendec ad els sanitat (eis reddidit sanitatem, *Gesta Karoli*, 1223); etc. L'emploi de la préposition à après le verbe rendre a été du reste fortifié par les constructions : se rendre à quelqu'un au sens de « se soumettre à quelqu'un, se livrer à quelqu'un » et aussi se rendre à signifiant « aller à » au sens purement local.

b) *Transmettre le rei, transmettre al rei.*

D'après le latin *Transmissimus tibi de illo pane* (P. Meyer, *Bas-latin*, 12), on attendrait aussi le cas-régime après ce verbe en a.-fr. Mais, pour les noms, on ne le rencontre que très rarement, cf. par ex. : Fellon Pilad lo retrames (= retramist, *Pass.*, 220); cf. aussi l'a.-prov. : Arnautz tramet sa chanson son Desirat (cité par M. Bajec, « *Filius regi* » en roman, Lioubliana, 1925, p. 340 de *Rox-prave*). C'est que la préposition à exprime mieux et plus clairement la direction locale de ce verbe : mitto epistulam ad amicum. Cf. l'a.-fr. : Dous de voz cuntas al païen tramesistes (*Rol.*, 207); Li reis salomun tramist ses messages al rei yram (*Q. L. R.*, VII, 1); etc.; cf. l'a.-prov. : Tramet lo vers, que chantam... A 'N Ugo Brun (*Jaufre Rudel*, 39, éd. Jeanroy, *Classiques français du Moyen Age*, n° 15, pièce n° 11); Tramet al rei message, semblant romeu (*Gir. de Rouss.*, 26, Appel, *Prov. Chrest.*); L'avesque de Carcassona trames .IV. campanas a Karles (= misit Karolo, *Gesta Karoli*, 999); Rotlan e'ls autres bos baros... trameton als hermitas et al monestier de madona Sancta Maria la dezena parte de lor guanzanh (*ib.*, 576); E trames a la regina un anel d'aur (*ib.*, 1794); E Rotlan et Aymeric trameyron lors messages a Karles am lors lettras (*ib.*, 2674); etc. On trouve assez souvent avec ce verbe le cas-régime des pronoms, cf. l'a.-fr. : Tramist la mei li amiralz de Primes (*Rol.*, 967); etc. ; et les formes enclitiques : Reçut l'aumosne quant deus la li tramist (*Alexis*, 20,3); Deus (li) tramist sun angle cherubin (*Rol.*, 2393); etc. ; quoique le type : *transmettre a mei* ne soit pas rare non plus en ancien français, cf. par ex. : Presdra sos meis, a lui s tramist (*Saint Léger*, 86); etc. Cf. l'a.-prov. : Ieu lo trametrai a vos (*Saint Jean*, XIII, 162, Bartsch, *Chrest. prov.*); E trametrai lo a selhuy (*Guillaume de Poitiers*, éd. Jeanroy, IV, 38); etc. ; à côté

des formes enclitiques, par ex. : Tot ayssso que vos tramet Rotlan (= que Rotolandus mitit vobis, *Gesta Karoli*, 589); Trametetz lor pa e lor vi (*ib.*, 1409); etc. — Cf. aussi l'esp. : Enviò el hijo al padre (Wiggers, *Grammatik der spanischen Sprache*, p. 215); etc. — Le roumain *a transmite* conserve le datif, par ex. : transmite la cartea lui Popescu, etc. ¹.

Le verbe de même sens, *envoyer*, se construit très rarement dans les langues romanes avec le cas-régime des noms; cf. par ex. : l'a.-fr. : Pilatz Erod l'en enveit (*Pass.*, 220); etc. On trouve le plus souvent le cas prépositionnel des noms après ce verbe; cf. par ex. : a.-fr. : Il enveiat sun angre(t) a la pulcele (*Cantique des Cantiques*, 91); Derechef li rei yram messages al rei salomun enueiad (*Q.L.R.*, V, 13); etc.; cf. l'a.-prov. : Lo vers e'l son vuoill enviar A·N Jaufre Rudel, outra mar (*Marcabru*, 38, éd. Dejeanne, XV); etc. Les pronoms non accentués conservent cependant le cas-régime aussi avec ce verbe, cf. l'a.-fr. : Seint Gabriel li ad Deus enveiet (*Alexis*, 25, 26); etc.; l'a.-prov. : Ieu no'l (= li) aus mo messatge enviar (*Folquet de Romans*, éd. Zenker); etc.

c) LES VERBES « DICENDI » : *dire, parler*.

Les verbes « dicendi » (*dicere, orare, etc.*) se construisaient en latin avec le datif (*dicere alicui*), ou avec le cas prépositionnel (*dicere ad aliquem*). *Dicere ad populum* avait le sens de *dicere apud, ante populum* (voir Bourciez, *De praepositione ad causali in latinitate aevi Merovingici*, Paris, 1886, p. 40). Dans le latin ecclésiastique la préposition était prédominante avec les verbes de cette nature. Il n'est pas douteux que la construction prépositionnelle ait été protégée dans les langues indo-européennes par l'influence de l'Évangile ².

1. Les langues *slaves* font la distinction entre le cas-régime et le cas prépositionnel après le verbe *poslati* (transmettre, envoyer); cf. le tchèque : *poslati psaní otci* (transmettre la lettre au père, datif) et *poslal syna k matce* (il a envoyé le fils vers la mère). Le cas-régime est possible, il est vrai, aussi dans ce dernier cas : *poslal syna matce* (il a envoyé le fils à la mère), mais si l'on veut indiquer la direction locale, la préposition *k* est nécessaire. Cf. l'allemand *schicken* (mha. *schicken*) : *jemandem* (datif) *etwas schicken*; l'anglais *to send*.

2. Cf. le grec : *εἶπεν ὁ Πέτρος πρὸς τὸν Ἰησοῦν*; allemand : *Sprach Petrus zu Jesu*;

Dans les plus anciens documents **français** le verbe *dire* se construit assez souvent avec le cas-régime des noms, par ex. : Le duc Gerart dites sans arester (*Huon de Bordeaux*, 8843); Dites mon frere je l'irai visiter (*ib.*, 8861); Vous dirés Karles, l'emperere al vis fier (*ib.*, 394); etc. Mais à côté du cas-régime apparaît de bonne heure le cas prépositionnel qui l'emporte plus tard dans cette construction sur le cas-régime, cf. par ex. : Et dist au roi (*Huon de Bordeaux*, 1062); Dist a ses hommes (*ib.*, 893); Dist au sergant (*ib.*, 8860); etc.

Le cas prépositionnel des pronoms est très rare à l'ancienn époque, cf. par ex. : Dirai a lui alques de mun talant (*Rol.*, 270) e cf. la forme accentuée : C'est à vous que je dis (*Huon de Bordeaux*, 1031); etc.

Comme on peut le voir, le cas-régime après le verbe *dire* exprime en ancien français ainsi qu'en latin un rapport plus intime et plus étroit entre l'action et le complément : l'action passe directement (sans intermédiaire) au nom ou au pronom : De meie part Marsilion direz (*Rol.*, 330 f, cf. *ib.*, 81) exprime une idée plus intime que le cas prépositionnel : E apres chou mon mesaige dirés A l'amiral, voyant tot son barné (= devant tous) (*Huon de Bordeaux*, 2346). Remarquable est l'emploi du cas-régime dans les constructions où l'on trouve ailleurs la préposition *à* avec une double fonction : *aller à* et *dire* ou *parler à* (cf. Tobler, *Vermischte Beiträge*, I, 181), comme : Cel chevalier qui la chemine Allez dire qu'il vaingne a moi (*Érec*, 157); Que tost aille dire le roi (*ibid.*, 4113); etc.; cf. les constructions du verbe *parler* : La pulcele commande aler Isnelement a lui parler (*Érec*, 171).

En **a.-prov.** le cas prépositionnel remplace déjà partout le cas-régime des noms après le verbe *dire* (*dir*), cf. par ex. : Thomas dis a Karles (*Gesta Karoli*, 344, 345, 347, 421, 510); La gran moutessa dels Sarraris fon dicha a Rotlan (*ib.*, 784); etc. — Mais le cas-régime des pronoms résiste toujours devant le cas prépositionnel, grâce à sa

tchèque : řekl Petr Ježišovi (Luc, 9, 31), mais : promluvil k lidu (il parlait au peuple); *grec* : εἶπε πρὸς τοὺς μαθητὰς αὐτοῦ; *allemand* : sprach er zu seinen Jüngern; *tchèque* : stal se k němu hlas Páně, etc. Ce dernier exemple indique clairement la direction locale de l'action : la voix du Seigneur fut *vers* lui. Cependant les pronoms se trouvent le plus souvent sans préposition après ces verbes dans toutes les langues, cf. le *grec* : Ἐρεῖ αὐτῷ ὁ Ἰησοῦς; *latin* : dixit ei; *allemand* : er sagte ihm; *tchèque* : řekl mu, etc.

terminaison encore distincte (*li, lur*) et peut-être aussi grâce à sa position devant le verbe, cf. : *Jesus li diisses* (*Év. Saint Jean*, XIII, 29); *Qu'al maior ops lur diri' eu de no* (*Barjols*, XV, 15); etc. Mais on trouve souvent aussi *vos* précédé de *a*, même devant le verbe, par ex. : *A vos o dic, de totas o enten* (*Gui d'Ussel*, II, 46, éd. Jean Audiau). Placé après le verbe, le pronom se présente soit au cas-régime, comme par ex. : *E diguas li en dreg linhatge* (*Peire d'Auvergne*, I, 124); *disx lor* (*Gesta Karoli*, 517, 1398, etc.); *E dic vos* (*ib.*, 1304); *Dirai li o doncs* (*Barjols*, IV, 3); etc. ; — soit accompagné de la préposition *a*, par ex. : *Des chap diiss a eux* (*Év. Saint Jean*, XIII, 33 : *iterum dixit eis*); *E diis a euz* (*ib.*, 290); *Ades ses lieis dic a lieis cochos motz* (*Arnaud Daniel*, Raynouard, *op. cit.*, III, p. 9); *Et disx ad el* (*Gesta Karoli*, 430); *E Martran disx ad elhs* (*ib.*, 1876, très souvent); *Aquestas causas ditas ad els* (*ibid.*, 1289); etc.

De même, en **ancien italien** la préposition accompagne toujours les noms après ce verbe, cf. par ex. : *Sicum Deus dist a Adam* (*Sermone in dialetto gallo-italico*, 29); *E dirai a lo re Marco* (*Tristano*, XXIV, 47); *Ora responde a lo segnore Et dixe a Juda lo traitore* (*Pietro de Barsegapè*, 30); etc. Le cas-régime des pronoms est presque de règle. Le cas prépositionnel des pronoms est très rare, cf. par ex. : *Tuti a meve dicessono* (*Cuillo d'Alcomo*, 157).

En **ancien espagnol (catalan)** les faits sont les mêmes qu'en italien. Les noms se construisent généralement avec la préposition *a*, par ex. : *Dezid-le al Campeador que eu buen ora násco* (*Cid*, 2962); *Dixieron-gelo al rey los soltó* (*ibid.*, 3559); *Dexemus al bon omne con el rey folgar* (*Domingo de Silos*, 186, 1); etc. Les pronoms se trouvent le plus souvent au cas-régime, par ex. : *Dix le yo* (A. Morel-Fatio, *Poème d'amour*, 106); *Y por verdat vos digo* (*id.*, *Débat du vin et de l'eau*, 36); *Quieres que te diga agora una cosa* (*ibid.*, 69); quelquefois on trouve aussi les pronoms employés avec la préposition *a*; cf. *Zeitschrift für romanische Philologie*, XVII, 25 : *Á mí me lo dijo, me lo dijo á mí*. La préposition *a* sans doute pour rôle de souligner la direction locale figurée qui est contenue dans cette construction.

Pour le **portugais** *dizer a*, voir A. E. da Silva Dias (*Syntaxe historica portuguesa*, p. 105). C'est la même construction qu'en espagnol.

Le roumain a les verbes *a zice* (dicere) et *a spus* (expō nere), *spus* au sens de « dire, raconter ». Ils se construisent avec le cas-régime (génitif-datif), par ex. : Fratele împarătului, Nădrăvanul, simțind că are să vie tatăsău la judecată, spuse frăține-său (Basma, 277, 12, voir Meyer Lübke, *Syntax*, p. 401 : quand le frère de l'empereur N. eut appris que son père viendrait devant le tribunal, il le dit à son frère); cf. encore : Ly fați Stămăria; îi zice (littéraire : face) Sfinta Maria (Tiktin, *op. cit.*, p. 184). Le cas-régime des langues slaves a pu certainement influencer le roumain¹.

Le verbe *parler* ne se construit pas en ancien français avec le cas-régime des noms. Le cas prépositionnel est de règle après ce verbe. Il marque sans doute la direction locale : *parler vers, envers une personne* (cf. Reyelt, *Über den Gebrauch und die begriffliche Entwicklung der französischen Präpositionen*, Göttingen, 1911, p. 6, 24 et F. Shears, *Recherches sur les Prépositions dans la Prose du Moyen Français*, Paris, 1921, p. 217). Ce rapport est exprimé dans toutes les constructions; citons seulement quelques exemples : Deu fist lymage par lamor de lui parler al servitor (*Alexis*, 34, 4); Si parlet a las femmes (*Pass.*, 402); Ireement parlat a sun parastre (*Rol.*, 762); Parlés au roi, qui estes si ami (*Huon de Bordeaux*, 2184); etc. Outre la préposition *à*, on trouve aussi la préposition *od* (avec) après ce verbe, cf. par ex. : Ais li angle ki od lui soelt parler (*Rol.*, 2452); etc. Dès l'origine on rencontre également la préposition dans les constructions pronominales. Il y avait donc une différence entre la construction des verbes dont l'action passe directement (sans intermédiaire) au complément (le verbe *dire*, par ex.), — ce qui est le signe d'un rapport très intime entre les deux parties du discours —, et la construction d'autres verbes (*parler, mandar*, etc.) qui avaient besoin d'un signe extérieur pour marquer la direction ou le but de l'action. Le sens du verbe *parler* diffère à ce point de vue de celui du verbe *dire*, quoique, au fond, les deux verbes restent « verba dicendi ». Le cas prépositionnel des pronoms, employé après le premier dans les plus anciens documents français, est un témoignage précieux de cette distinction. Cf. par ex. : Set a mei sole

1. Cf. le serbe : idi kaži mojoj materi; l'a.-slave : bogu besêdujetî : cum deo colloquitur; le russe : pokazyvât komu što; le tchèque : kmetóm toho města bude mluvíti (voir Miklosich, *Syntax*, p. 584).

uels une feiz parllasses (*Alexis*, 90, 3); Dist as messages : « Seignor, parlez a mei » (*Rol.*, 2742); N'i ad celui, a l'autre ne parolt (*ib.*, 1803); S' a lui parole, ki li puist escaper (*Huon de Bordeaux*, 3160); Puisqu'il ne veulent a moi parler (*ib.*, 3367, cf. *ibid.*, 3372); Venés a mi parler (*ibid.*, 8016); Parole a moi, je te ferai bonté (*ibid.*, 3456); A lui parla bel et cortoisement (*ibid.*, 1114); Je veul a aus encore .I. poi parler (*ibid.*, 1699); Gardez ja n'an parlez a moi (*Érec*, 2772); Et de parler a lui se taigne (*ibid.*, 3081); etc.

Le verbe composé *aparoler* est au contraire transitif, cf. par ex. : Qui ne me degnent respondre n'aparler (*Huon de Bordeaux*, 3883); Jel vorrai aparler (*ibid.*, 3429); Quant m'aparlas, tu fesis que senés (*ibid.*, 3566); Mout doucement les aparolent (*Érec*, 6592); etc. Exceptionnellement on trouve aussi la préposition *à* après ce verbe, par ex. : Tant desiroie a vos cors aparler (*Huon de Bordeaux*, 9772).

Il n'y a pas non plus trace d'un cas-régime des noms après le verbe *parlar* en **ancien provençal**. Le cas prépositionnel des noms est général, cf. par ex. : E paraulet au rei com om pervis (*Gir. de Rouss.*, 626); Dun Mil parle au porter desoz un sap (*ibid.*, 57, Appel, *Prov. Chrest.*); très souvent on trouve après ce verbe la préposition *ab* (avec) ou *amb* (*am*), cf. par ex. : Ella ab Boeci parlet tan dolzament (*Boèce*, 194); Senhor, ieu lauzi paraular Am los apostols (*Év. de Nicodème*, 1482); Quan il lo viro veramen Am los apostols paraular (*ibid.*, 1209); cf. les constructions pronominales : Las paraulas que eu parle a vos (*Év. Saint Jean*, 120, 246, Bartsch, *Chrest. prov.*); Non parlarai ja a vos en proverbis (*ibid.*, 313); Ja no parlarai ab vos moutas chausas (*ibid.*, 172); Si parl ab leys un mot (*Guillaume de Saint-Didier*, Raynouard, *op. cit.*, IV, 421); E domentre que arcevesque parlava amb el (*Gesta Karoli*, 124, 287, etc.); Parlar am vos (= vobiscum loqui, *ibid.*, 161); Que vengues parlar amb el (*ibid.*, 1371); Si parl ab lieys un mot o dos (*Peire Rogier*, 6, 5, éd. Carl Appel); Que's uan gaban, a cuj noz trop parlars (*Aymeric de Belenoi*, 44, éd. Carl Appel, *Peire Rogier*, p. 84); etc. Si l'on trouve parfois le cas-régime des pronoms après le verbe *parlar*, cf. par ex. : Aquestas chausas vos ai parladas (*Év. Saint Jean*, 158, 204, 301, voir encore *ibid.*, 252, 311, Bartsch, *Chrest. prov.*); Et en ayssi lur paraulava (*Év. de Nicodème*, 1130); Anc de me no'lh (= no li) auzei parlar (*B. de Ventadour*, 27, éd. Carl Appel, XXXIX, p. 231), etc., il faut sans doute y voir l'effet d'une influence

plus récente (peut-être celle du verbe *dire*). Cf. aussi : uado et loquor eis (M. Bonnet, *Le latin de Grégoire de Tours*, Paris, 1890, p. 542).

Le cas prépositionnel se trouve aussi en **italien** après *parlare*, cf. : Esidoné a home mort per envia engeignó e parlé a la femina qui era faite de l'om (*Sermone in dialetto gallo-italico*, 52); il en est de même pour le cas prépositionnel des pronoms, par ex. : E mouto a lei parlare (*Guittone d'Arezzo, Canzone*, 2,5); cf. Diez, *Syntax*, p. 130; c'est plus tard seulement qu'apparaît la forme enclitique des pronoms, cf. : Ho bisogno parlargli (*Arioste, Supp.*, 5, 1, cité par Meyer-Lübke, *Syntax*, 414). Cf. aussi l'**italien moderne** : Posso parlare al Sig. Barelli?

L'**espagnol** *hablar a* et *con alguno* et le **portugais** *fallar* présentent des constructions prépositionnelles.

Le **roumain** a le verbe *a vorbi* (en Macédoine *a zburire*), qui se construit avec le datif (*cui-va*) ou avec la préposition *cu*¹.

d) *Noncier quelqu'un et noncier à quelqu'un.*

Le verbe *noncier* se construit en **a.-français** avec le cas-régime des noms (rapport direct de l'action au complément) ou avec le cas prépositionnel (direction locale au sens figuré). La proportion entre ces deux constructions dans les plus anciens documents français peut être exprimée par la relation numérique suivante :

$$\text{cas-régime} : \text{cas prépositionnel} = 2 : 3.$$

Le rapport intime de l'action au complément se manifeste par exemple dans des cas comme ceux-ci : Por mei amor noncieiz le mon amant damor languis (*Cantique des Cantiques*, 51); Li boens serganz ki l serveit volontiers ille nuncat sun pedre Eufemien (*Alexis*, 68, 2; ici le manuscrit P, du XIII^e siècle, emploie la préposition : Il la nuncie a danz eufemiens, Foerster-Koschwitz, *Alt-französisches Übungsbuch*, p. 98). Mais la différence se marque aussi dans l'appellation : sun pedre (intimité) et danz Eufemiens (dignité); cf. encore : Marsiliun de meie part nunciez (*Rol.*, 2674); Et puis l'irés Karlemaine nonchier (*Huon de Bordeaux*, 8903); à ce sujet

1. A cette dernière construction correspond l'instrumental *slave* avec la préposition *s*, cf. le *tchèque*: hovořiti, mluviti s kým (parler avec ou à quelqu'un).

v. ci-dessus le cas-régime en double fonction dans *aller dire quelqu'un*.

La préposition apparaît aussi quand est mentionnée la parenté des personnes; cf. par exemple : Quae ad patrem vis nuntiari (Bourciez, *De praepositione ad causali*, p. 40); Nuncent al pedre que nel pourent truver (*Alexis*, 26,2); Si cum il le anuciad a mun pere dauid (*Q. L. R.*, V, 8); mais, le plus souvent, la préposition marque après ce verbe une déclaration publique et extérieure (*à tous* = devant tous); cf. par exemple : Iceste cose nos doüsses nuncier A tut le pople ki ert desconseilet (*Alexis*, 64, 4); Al roi Marsilie ad toz les faiz nonciez (*Rol.*, 1448); A sos fidel tot annuncaz (*Pass.*, 409); etc.

Le cas-régime des pronoms (surtout *li*, *nous*, *lor*, etc.) n'est pas rare non plus après le verbe *noncier*; cf. par exemple : Par avisiun li ad anuciet (*Rol.*, 2529); Plorant tot li annonce (*ib.*, 3641); Que cest afaire ne nous avés noncié (*Huon de Bordeaux*, 366); En son venir, lor a noncié et dit (Fragment d'un manuscrit de *Garin le Lorrain*, 90, *Romania*, LII, p. 300); etc. De même en a.-prov., cf. : Ma aubertamen vos annunciarai del paer (*Év. Saint Jean*, XVI, 25, Bartsch, *Chrestomathie provençale*); Quar eys Dieus nos anuncia : Qui trop s'ysaussa, mens es (*Bernard Marti*, Appel, *Provenz. Inedita aus Pariser Handschriften*, Leipzig, 1890, p. 31, v. 57-58), etc.

Pour l'esp. *anunciarle*, voir *Romania*, XXIV, 236, et pour le port. *annunciar a*, voir A. E. da Silva Dias, *Syntaxe historique portuguesa*, p. 105.

Le roumain *a anunța* se construit avec le datif de personne au sens de « annoncer quelque chose à quelqu'un »¹.

e) *Commander quelqu'un et commander à quelqu'un.*

Pour le verbe (*com*)*mander* M. Bajec (« *Filius regi* » en roman, *Roxprave*, II, p. 366) relève les constructions suivantes dans la *Chanson de Roland* :

a) *cumandat Rolant* (c.-à-d. l'accusatif, au sens de « il l'appela »);

1. Cf. aussi le datif *slave*, par exemple le tchèque : Anděl Páně zvěstoval Panně Marii (L'ange de Dieu a annoncé à Notre-Dame).

b) *cumandat Rolant* (c.-à-d. le datif absolu, au sens de « il lui commanda »);

c) *cumandat a Rolant* (au sens de « il lui recommanda »).

Il est vrai que la préposition *à* après le verbe *commander* indique le plus souvent qu'il s'agit d'une « recommandation à quelqu'un », mais l'on trouve aussi le cas-régime dans ce sens, cf. par ex. : Sil recommanda Landegebiert (*Saint Léger*, 194, Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*); par contre, la préposition *à* se rencontre parfois aussi dans des phrases exprimant un ordre pur et simple, cf. par exemple : A sel mandat et cio li dist (*Saint Léger*, 43, *ib.*); Puis comanda a un serjant (*Érec*, 1420); etc. Quelquefois la tournure *commander à quelqu'un* signifie aussi « remettre à quelqu'un », cf. par exemple : Sil cumandat as cous de sa maisun (*Rol.*, 1817), traduit par Stengel : « und übergab ihn seinem Küchenmeister », et indiquant toujours un but ou une direction plus ou moins éloignés.

On peut discerner dans la plupart des tournures prépositionnelles avec le verbe *commander* l'expression d'un rapport extérieur de l'action au complément : ordre, déclaration à (vers) quelqu'un.

Les pronoms se trouvent, au contraire, sans préposition après le verbe (*com*)*mander*, cf. par exemple : Comandent li les uinnes a garder (*Cantique des Cantiques*, 59); Cio li mandat que revenist (*Saint Léger*, 87); Isnelement si li ad comandet (*Rol.*, 2453); Ceo li cummande fai uenir lumne dei (*Alexis*, 34,5); Si me manda par séaus et par briés (*Huon de Bordeaux*, 132); Sel me manda chil que tot puet jugier (*ib.*, 88); Lui commandai me grant terre à garder (*ib.*, 3052); Et il lor comande a ovrir (*Yvain*, 3968, 3971); etc. Cf. aussi la tournure : Guenes oth num cuil comandat (= celui à qui il le confia, avait nom Guenin, traduct. de Constans, *Chrestomathie de l'ancien français*, p. 32). — La préposition *à* n'apparaît que beaucoup plus tard dans les constructions pronominales qui ont ce sens (voir Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen*, III, p. 414), par ex. : Que vos a lor commandoiz vostre commandement (*Villeh.*, 106).

En a.-provençal le verbe *mandar* (voir Raynouard, *Lexique*, IV, 135) se construit avec l'accusatif quand il a le sens de « gouverner », par exemple : Les contes ot mandaz e les marchis (*Gir. de Rouss.*, 679); cf. aussi : De tota Roma l'emperi aig a mandar (*Boèce*, 84), traduit par Hündgen (*Das altprovenzalische Boethiuslied*, Oppeln,

1884) : « das Reich von ganz Rom hatte ich zu verwalten », où il s'agit d'objets inanimés, — ou encore la tournure pronominale : Que los a absoutz e mandatz (*Folquet de Marseille*, XXVII, 41). Au sens d' « envoyer » (cf. : *mandar via alcu* = renvoyer, expulser, voir Stroński, *Folquet de Marseille*, Cracovie, 1910, p. 254), le complément indirect (marquant le but, la direction de l'action) est exprimé par le cas prépositionnel des noms, par exemple : Don lo bos reis N'Anfos mandet sos mesatges al Papa... et al rei d'Arago et al comte de Toloza (*Folquet de Marseille*, razo IV, 4); Mais en Jherusalem mandas vostre prebost a Pilat (*Roman d'Arles*, 319) : La cals fo mandada al rei Anfos d'Aragon (*Folquet de Marseille*, razo II, 2); etc. De même, dans le sens de « donner un ordre à quelqu'un », on trouve le cas prépositionnel du complément, cf. par exemple : E comandec aqui meteys al senhor Naymes de Bavieyra (*Gesta Karoli Magni*, 317 : Et precepit domino Aymoni de Bayveria); E apres Karles mandec a Thomas et als autres hermitas (*ib.*, 411); Comandec a ssos baros (*ib.*, 532); Pero Turpi mandec al maestres (*ib.*, 1016, 1044); A un dels escudiers comanda (*Roman de Jaufre*, 230, Appel); E a sas gens comandet (*Roman d'Arles*, 417); etc.

Avec ce verbe les pronoms sont également construits sans préposition en ancien provençal, cf. par exemple : Yeu... te coman en vertut de santa obedienssa (*Gesta Karoli Magni*, 179 : Precipio tibi in virtute sancte obediencie); E Karles mandec lor (*ib.*, 404, 458, cf. *ib.*, 779 : precepit eis); E manda us Rotlan (mandat vobis R., *ib.*, 598); De par Boeci lor manda tal raizo (*Boèce*, 55, traduit par Hündgen, *op. cit.* : « seitens des Boethius empfieht er ihnen einen solchen Plan »); Lo rey sonet sas gens e va lur comandar (*Roman d'Arles*, 322, 342, 384, 390, etc.); Las novelas que li manda (*ib.*, 326); accentuée est la construction où se trouvent les deux emplois à la fois, par exemple : Lo noble emperador Sezar a vos per nos vos manda (*Roman d'Arles*, 335).

Dans le sens de « recommander à quelqu'un » on trouve aussi en provençal le cas prépositionnel après ce verbe, cf. par exemple : Bels amics, a Deu vos coman (*Tenson de Bernard de Ventadour et de son jongleur Lemozi*, II, 4, Jean Audiau, *Les Troubadours de la Région Briviste*, p. 8 : « Bel ami, je vous recommande à Dieu »); A dieu uos coman, al esperital senhor (*Peire Rogier*, 9, 12, éd. C. Appel); etc.

L'**ancien italien** présente les mêmes constructions que l'ancien provençal après le verbe *mandare*, c'est-à-dire le cas prépositionnel des noms au sens de « donner un ordre à quelqu'un », par exemple : E T. comandoe a Governale ch'egli procacciasse da mangiare (*Tristano*, XXXIV, 19); etc.; et au sens de « recommander à quelqu'un », par exemple : A Dio u'acomando (*Giacomo Pugliese, Canz.*, 18); etc. Cf. les constructions pronominales sans préposition : Unde qualora e 've mandaró le me littere (*Guido F. da Bologna*, II, 8); Ci mi mandarun (mandarono) homines amicos meos de Pisas (Carta Sarda, 8); Si lor comandé que il s'en exissen (*Sermone in dialetto gallo-italico*, 66); Si mne dingi (degni) comandare (*Il ritmo cassinese*, 36); etc. Mais bientôt apparaît dans cette construction la préposition devant les pronoms, cf. par exemple : Mandemo a voi supito pena de scommegaxone (scomunica, *Guido F. da Bologna*, I, 2); cf. aussi la tournure : Non so onde fuggire Né a cui m' accomandare (*Folcacchiero dei folcacchieri*, 28).

En **ancien espagnol** le verbe *mandar* se construit avec le cas-régime des pronoms, cf. par exemple : Mando uos los cuerpos ondrada mientre servir e vestir (*Cid*, 1872); etc. Dans l'exemple : Les manda cosas impossibles, il faut voir l'assimilation des verbes intransitifs aux verbes transitifs (voir *Romania*, XXIV, 239), ce qui est d'autant plus vraisemblable pour ce verbe qu'il était aussi employé au sens d' « envoyer » (voir ci-dessus). La préposition *a* se trouve en espagnol surtout dans les constructions où le verbe a le sens de « recommander à quelqu'un », par exemple : A Dios uos acomiendo, fijas, la mugier e al padre spirital (*Cid*, 372); cf. aussi, dans le sens d' « ordonner » : A todos sos varones mando fazer ona 'carcaua (*Cid*, 561), ce qui correspond au cas prépositionnel de l'ancien français et de l'ancien provençal.

En **portugais** on trouve la construction : mando alguem fazer una coisa (voir A. E. da Silva Dias, *Syntaxe historique portuguese*, p. 231), par exemple : Chegado Cristo á fonte de Sichar, mandon todos os Apostolos que fossen á Cidade buscar de comer (*Vieira*, I, 837); etc.

Le **roumain** a le verbe *a porunci* (de l'ancien bulgare : *poručiti*) au sens d' « ordonner », qui se construit avec le génitif-datif¹.

1. Cf. les constructions *slaves* avec le datif, par exemple le *tchèque* : poroučeti

f) *Conter quelqu'un et conter à quelqu'un.*

Le verbe *conter* se construit en ancien français avec le cas-régime des noms, cf. par exemple : Yvorin a les noveles conté (*Huon de Bordeaux*, 6979) : Ja est contee la novele Le roi Artu et la reïne (*Érec*, 4577) ; Qui l'alerent le rei conter (*ib.*, 2331) ; etc. Cf. les constructions pronominales, par exemple : Qui si fez moz nus a contez et diz (Fragment d'un manuscrit de *Garin le Lorrain*, 35, voir *Romania*, LII, p. 298) ; etc.

Mais de bonne heure, à côté du cas-régime, apparaît aussi le cas-prépositionnel après ce verbe, cf. par exemple : Qui as barons l'ala conter (*Érec*, 6329) ; Et si m' e(s)tuet en Babilone aler Au roi Gaudise .I. mesaige conter (*Huon de Bordeaux*, 2542) ; etc. ; où se montre avec évidence la tendance à exprimer la direction au sens figuré.

En ancien provençal on ne relève après ce verbe que la construction prépositionnelle des noms, par exemple : Aus apostolos cumtet e dis c'ap Deu parlet (Prière à la Vierge, B, 22, 14, Bartsch, *Chrestomathie provençale*) ; Turpi contec aysso a Karles (*Gesta Karoli Magni*, 776) ; E Karles contec a l'Apostoli et a totz los sieus (*ib.*, 1517, 1549) ; Comteron als autres Jusieus tot (*ib.*, 2366) ; Olivier s'anet, a Carle a contat (*Roman d'Arles*, 719) ; En Jherusalem recontar a Pilat las novelas (*ib.*, 326) ; etc. Les pronoms sont le plus souvent au cas-régime, cf. par exemple : E com il li contet, el en a dol (*Gir. de Rouss.*, 588) ; Et Helias tot de mot e mot comtec lor (*Gesta Karoli Magni*, 2542) ; Et comtec li Rotlan (*ib.*, 828, et très souvent) ; Et apres contaretz me tot vostre afayr (*ib.*, 1747) ; L'arcevesque Turpi contec lor tot so que 'l Sarrazi li aira dich (*ib.*, 141, cf. *ib.*, 860) ; S'es vers so que m'aves contat (*Roman de Jaufre*, 464, Appel) ; etc. Mais parfois on trouve aussi le cas-prépositionnel des pronoms, cf. par exemple : E Rotlan trais ad una part Karles comtan ad elh (narrans ei, *Gesta Karoli Magni*,

komu (ordonner à quelqu'un) ; poroučím duši Bohu (je recommande mon âme à Dieu) ; etc. Les langues slaves se servent encore d'autres verbes de même sens, construits toujours avec le datif, par exemple l'a.-slave : veletí namí tvoríti ; le russe : velila mu stado hnaty ; nakazať tym vovčarjam (praecipit illis pastoribus) ; povelénie generalu (l'ordre donné au général) ; le tchèque : kázal všcm k boji býti hotovu ; nečístým kaž čístu býti (Miklosich, *Vergleichende Grammatik, Syntax*, p. 584) ; etc.

2520); A vous, biau sire, le deviemes conter (*ib.*, 8206); etc. L'emploi de la préposition *a* sans doute pour rôle d'accentuer le rapport entre le verbe *contar* et son complément (direction locale au sens figuré).

Cf. aussi l'**ancien italien** : Mando, perche vi conti le mie pene (*Chiaro Davanzati*, 2, 6); etc.; avec le cas-régime des pronoms, et le **catalan** : Contar al vecino (J. B. Calcaño i Paniza, *Los verbos castellanos que rigen preposition*, p. 98) avec le cas prépositionnel des noms.

Le **roumain** a le verbe *a povesti* (de l'ancien bulgare *povědēti*), qui se construit avec le génitif-datif, cf. par exemple : Povestea cui vrea sa-l asculte (Tiktin, *Rumänisches Elementarbuch*, p. 150, 8); etc.¹.

g) *Querre, rover, prier, demander quelqu'un et à quelqu'un.*

Les verbes *petere*, *quaerere*, *exigere* (a, ab, e, ex) se sont assimilés aux « verba dicendi » *dicere*, *loqui* (ad) dès l'époque latine (voir Bourciez, *De praepositione ad causali*, p. 41). Néanmoins le datif s'est également maintenu longtemps après ces verbes : *tibi quaero*, *nobis postulavit*, etc., à côté des constructions *petit ad te*, *illi ad nos quaesierint*, etc. (cf. la construction des verbes *querre*, *rover* en **ancien français**, Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 397). Le verbe *querre* se construit avec l'accusatif au sens de « chercher quelqu'un », par exemple : Ke le home deu quiergent qui gist en rume (*Alexis*, 60, 2); etc. Le verbe *requerre* s'emploie au sens de « prier » avec le cas-régime des pronoms et des noms, cf. par ex. : Mas proie Dieu qui tot le mont gouverne, Et a saint Jake que pelerin requerent (*Huon de Bordeaux*, 2533); Jel vous requier et pri (*ib.*, 2238, cf. *ib.*, 58, 76, 192, 561, etc.); etc.

Le verbe *prier* se construit le plus souvent en ancien français avec le cas-régime des noms, par exemple : Cò preiums deu la sainte trinitet (*Alexis*, 110, 4); Ainz prie deu kil lor parduinst (*ib.*, 54, 4); Si preient deu que conseil lur aduins (*ib.*, 66, 4); Si

1. Cf. le datif *slave* après les verbes *povědēti*, *vypravovati*, etc., par exemple le *tchèque* : *vypravoval tomu, kdo mu chtěl naslouchati* (il racontait à celui qui voulait l'écouter; *allemand* : *er erzählte demjenigen, der wollte ihn anhören*); etc.

priet deu mercit (*Rol.*, 2383); etc. Mais, parfois, le cas prépositionnel des noms se rencontre après le verbe *prier* dès les plus anciens documents français, cf. par exemple : Et trestout proient au roi por Huelin (*Huon de Bordeaux*, 2191), où est évidente la tendance à exprimer clairement la direction locale du verbe au sens figuré. Remarquable est l'exemple suivant où l'on trouve les deux constructions à la fois : Mas proie Dieu qui tot le mont gouverne, Et a saint Jake que pelerin requerent (*Huon de Bordeaux*, 2533, voir ci-dessus). La première tournure était la plus usuelle (marquant le rapport direct de l'action au complément), tandis que la deuxième exprimait sans doute plus précisément le but ou la direction de la prière. La première indiquait donc un rapprochement étroit et intime du verbe et du complément, la deuxième insistait davantage sur une circonstance extérieure de l'action (but, direction). Cf. encore la tournure : Par Mahomet, à cui je doi proier (*ib.*, 4151, 4671); etc.

On trouve encore les mêmes constructions avec le verbe *rover*, cf. par exemple, pour le cas-régime des noms : Toz sos fidels seder rovet Avant orar sols en anez (*Pass.*, 120); etc.; et pour le cas prépositionnel : Si rogat deus ad un verme que percussist cel edre (*Jonas*, 20); etc.; — et avec le verbe *demander*, cf. par exemple, pour le cas-régime des noms : Je demandai cest abbé en plorant S'il m'aideroit (*Huon de Bordeaux*, 1125); Si demandés le cuivert Amauri (*ib.*, 1265, 1366); etc.; et pour le cas prépositionnel : Demanda a sa dameisele (*Yvain*, 3109); etc.

La préposition s'introduit surtout dans les phrases où il y a deux compléments, par exemple : *rover congié quelqu'un*, plus tard *demander congié à quelqu'un*. La première des deux constructions se trouve régulièrement dans *Érec*, par exemple, cf. : Si ont Cuivret congié rové (v. 5261); La reïne congié demande (v. 2301); etc.; la deuxième apparaît déjà dans *Yvain* : A trestoz congié demandai (v. 276); cf. la tournure : Si a le congié pris à ses barons qu'il amena o lui (*Huon de Bordeaux*, 1738).

Les pronoms se trouvent le plus souvent devant ces verbes sous la forme enclitique (*li, lui, lor*, etc.), par exemple : Doucement li prie le premier coup (*Gaydon*, 150, cité par Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 397); Encor vous proi c'aiés de moi merchi (*Huon de Bordeaux*, 2220); Terce vez lor o demandet (*Pass.*, 23); Demandai lor s'il m'iroient edant (*Huon de Bor-*

leaux, 1133); Demandai lui (*ib.* 1141, 1154); Je li demande (*ib.*, 1267); Et si li prie et si li di (Adam de Givenchi, v. 54, *Romania*, LII, p. 388); Molt doucement lor a proié et dit (Fragment d'un manuscrit de *Garin le Lorrain*, 264, *Romania*, LII, p. 298 et suiv.); Cio li rova e noit e di (*Saint Léger*, 195); etc. ; — ou à l'accusatif, cf. par exemple : E tuit le prient que de els ait mercit (*Alexis*, 37, 5 ; 102, 3); etc. ¹.

La construction est différente avec la préposition *de*, indiquant la provenance, par exemple : Et si demanderoiz consoil del roi qui doit venir (*Yvain*, 1847), car le roi donne conseil, le conseil vient du roi ; cf. l'ancien provençal : Aiqui requert consel del rei Frison (*Gir. de Rouss.*, 45, Appel); cf. aussi : Et elh ixament demandec d'el, co avia nom (*Gesta Karoli Magni*, 2829) ².

C'est de la même manière qu'en ancien provençal se construisent avec le cas-régime des noms les verbes *pregar*, *demandar*, etc. ; par exemple pour *pregar* : Quar non ama ni deu esser amatz Om que sidons prec de nulh falhimen (Il n'aime ni ne doit être aimé celui qui prie sa dame de faillir, Montanhagol, édit. Coulet, X, 13, p. 140); Sos amix manda l coms e prega (*Flamenca*, 2^e édition, v. 149, p. 7); Deu a pregat devotamen E ma donna Sancta Maria, San Michel e sa compania (*ib.*, v. 2273-75, p. 85); No mi poiras far azorar La tua ydola, ni pregar (*Sainte Agnès*, v. 426-26); Mais pregent damlideu que il nos consel (*Gir. de Rouss.*, 315); Dieus lo mieu payre pregaras (*Roman d'Arles*, 146); Entro que sian vengut de l'escola Dieus pregar e orar (*ib.*, 250); etc. ; — et pour *demandar* : Reis Corbarans de Persa demandet Arloy (le roi Corboran de Perse demanda à Arluin, Paul Meyer, v. 3 du Fragment d'une *Chanson d'Antioche* en provençal, dans *Archives de l'Orient latin*, II, p. 467 et suiv.); etc.

La construction prépositionnelle indique aussi en provençal une circonstance extérieure de l'action (but, direction), cf. : dicere ad populum (devant le peuple, voir plus haut), par exemple : Ez

1. Le français moderne emploie le verbe *prier* au sens transitif, par exemple : je prie le père ; je le prie ; c'est elle que je prie, — et au passif : vous êtes prié, etc. ; mais il se sert de la construction prépositionnelle après le verbe *demande*, par exemple : je demande au père la permission de... , je lui demande, c'est à vous que je demande, c'est vous à qui je demande, c'est à vous à qui je demande, etc.

2. Ce dernier exemple est dû sans doute à l'influence du latin *quaerere a b (ex)eo*.

els van demandar A las gens de la villa on estava Pons Pilat (*Roman d'Arles*, 238); Et aysso dich Karles demandec cosselh a papa Leo et al patriarcha et a l'arcevesque Turpi et a Rotlan et a totz los nobles baros (*Gesta Karoli Magni*, 100); Que vos demandetz a Rotlan (*ib.*, 2538); etc.; il en est encore ainsi après le verbe *pregar*, cf. par exemple : Ad Antecrist preguatz que'us don joven (*Bertran d'Alamon*, éd. Salverda de Grave, XVII, 38, p. 119); E prec a'n Golfier de la For... (*Bertran de Born*, éd. Antoine Thomas, P. Am., I, 59, p. 106); etc. L'idée de direction est très nette dans certains exemples, où *ad* est remplacé par *vas* (vers), cf. : Prec vas sa senhoria Qu'els portz e'ls camis Nos adreis vas Suria (*Jaucelm Faydit*, 38-40, Bartsch, *Chrestomathie provençale*, 158); etc. — Les pronoms sont après ces verbes au cas-régime, soit au datif sous la forme enclitique (*li, us, lor*, etc.); cf. par exemple : Prec li, que tenha car s'amor (*Bertrand de Born*, éd. Thomas, Am., I, 30); E prent sos mellors omes, consel lor ques (*Gir. de Rouss.*, 169); Quar lo preire... demanda li d'aital guisa (*Serm. lim.*, I, 37, Paul Meyer); De cal gisa'us pregarai doncs, amia? (*Gui d'Ussel*, éd. Jean Audiau, I, 7, p. 27); Domna, no'us prec, ni non enten Que vos m'ametz... (*ib.*, V, v. 51-52, p. 42); Karles... demandec lor (*Gesta Karoli Magni*, 106); Demandec li (*ib.*, 119); E demandec lor cosselh (*ib.*, 864, cf. *ib.*, 958, 967, etc.); Vos qier per dieu (*Aymeric de Belenoi*, 37, éd. C. Appel, *Peire Rogier*, p. 84); Ni re no'lh (no li) quier ni no'lh deman (*Bernard de Ventadour*, éd. Appel, XXXIX, 18); Mas, per Deu li quer un do (*Bernard de Ventadour*, éd. Appel, IX, 26, p. 56); E requirens lor cosselh Karles commensec aquesta oraso (*Gesta Karoli Magni*, 72); etc.; — soit à l'accusatif, cf. par exemple : On mais la prec, peitz s'en capté (*P. Vidal*, 5, 56), cf. *Croisade contre les Albigeois*, éd. Paul Meyer, 659; A la fin tant la preget (Mahn, *Die Werke der Troubadours*, I, p. 107, 40); etc.; — soit enfin au cas prépositionnel, surtout si l'on veut insister sur le rapport de l'action au complément, cf. par exemple : Prec a vos al cal mi'n planc (*Peire d'Auvergne*, XVIII, 18); No'm devetz a mi demandar aitals causas (*Gesta Karoli Magni*, 2467); Karles Maynes trays ad una part l'arcevesque Turpi demandans ad elh cosselh (*ib.*, 62, et très souvent); Demandan ad els (*ib.*, 983); etc.

En **ancien italien** on trouve encore le cas-régime des noms

après les verbes *chiedere, dimandare*, cf. par exemple : E Branginna disse e domandoe Governale (*Tristano*, XXXIV, 19); mais le cas prépositionnel y apparaît aussi très tôt, cf. par exemple : Merzè dimanda a chi'm ballia mi tene (*Bondie Dietanti*, I, 22).

Sur l'espagnol *pedir, querer, rogar, preguntar*, voir Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 398, et sur le rapport qui existe entre *querer à un criado* et *querer un criado* (au sens transitif), voir Wiggers, *Grammatik der spanischen Sprache*, p. 215. Dans le sens de « demander à quelqu'un », le cas prépositionnel a la prépondérance, cf. par exemple : Los qui a Dios quizieron dar natural serviçio (*Domingo de Silos*, 531); Rogando a San Pero e al Criador (*Cid*, 240, 328); Yo ruego a Dios e al Padre Spirital (*ib.*, 300); E ruego a San Peydro que me aiude a rogar (*ib.*, 263); Esto les demando a ynfantes de Carrion (*ib.*, 3149); etc.; cf. aussi : Rogar a Dios (*Romania*, XVI, p. 382).

De même, en portugais, les verbes *pedir, rogar* se construisent avec le cas prépositionnel du complément. Sur la construction *rogava a a minha guiador*, voir *Romania*, XI, 376; Ora pro mim a nosso Senhor (*ib.*, p. 379); cf. aussi Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 392; A. P. da Silva Dias, *Syntax historica portuguesa*, p. 107 : *querer bem alguem* — *querer bem a alguem*; cf. par exemple : *Queredes grân ben outra molher* (*Vat.*, 530); et aussi : *Querer algo a alguem* (= de alguem), voir *ibidem*. Pour le cas-régime des pronoms (par exemple : *pediolhe d'augua*) voir *Romania*, IX, 438; cf. aussi pour le datif des noms de personnes l'italien, par exemple : *Le cheggio sua dolce favella* (Diez, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, 133 : « ich verlange von ihr »); l'esp. : *Le queria una cosa*; *Qué me quieres?*; l'a. fr. : *Un seul point ne li quier*, etc.; voir plus haut.

En roumain les verbes *a întrebâ* (interrogâre) au sens de « demander » et *a rugâ* (rogare) au sens de « prier » se construisent avec l'accusatif, cf. par exemple : *Și cu vorbe blinde îl întrebâ* (Tiktin, *Rumänisches Elementarbuch*, p. 151 : « et il lui demanda avec des mots aimables »); *A rugat* (litt. *întrebat*) *el (pe) tata* (*ib.*, p. 186) au sens de : il pria le père. Le cas prépositionnel (*a rugâ pe cinevâ*) correspond au polonais : *modlić się do kogo* (Miklosich, *Vergleichende Grammatik, Syntax*, p. 597) ¹.

1. Les langues slaves présentent cependant pour la plupart le datif dans cette
Revue de linguistique romane.

b) *Conseiller quelqu'un et conseiller à quelqu'un.*

Le verbe *consillier* (du latin *consiliari*, voir Diez, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 131) se construisait le plus souvent en **ancien français** avec le cas prépositionnel des noms, contrairement au datif primitif du latin (*bonis amice consiliari*), cf. par exemple : Si consoille a un des vasléz an l'oroille (*Érec*, 4112); etc. Le cas prépositionnel des noms après ce verbe pouvait avoir été favorisé par la construction du verbe réfléchi (*se conseiller à quelqu'un*; voir Shears, *Recherches sur les prépositions dans la Prose du Moyen Français*, p. 27), cf. par exemple : Elle s'en consilla secretement au roi Charles (cité *ibid.*); cf. : Qui as estoiles se consoille Et a lune et au soloil (*Érec*, 6783), où se montre avec évidence la direction locale de l'action au sens figuré. On trouve cependant aussi le cas-régime : Mes teus consoille bien autrui Qui ne savroit conseilier lui (*Yvain*, 2534); Si deussies vos enfans consillier (*Huon de Bordeaux*, 368), ce qui permet de supposer que ce verbe se construisait également sans l'intermédiaire de la préposition *à* pour exprimer l'étroitesse du rapport entre l'action et le complément. Sur l'accusatif : Damlideus la consaut (*Berthe*, 652), voir Meyer-Lübke (*Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 395). — Les pronoms se rencontrent le plus souvent au cas-régime, cf. par exemple : Se tu fez, que tu me consoille (*Yvain*, 365); Consillies moi, sire Nales (*Huon de Bordeaux*, 1362); etc.; c'est seulement lorsque le pronom doit être accentué qu'apparaît le cas prépositionnel, cf. par exemple : A lui meïsmes se consoille (*Yvain*, 3354, *Érec*, 3729, etc.).

En **ancien provençal** on a le cas prépositionnel des noms, cf. par exemple : E que cosselhessen a Karles (et quod Karolo consulerent, *Gesta Karoli Magni*, 255); etc. Les pronoms se rencontrent soit au cas-régime, cf. par exemple : Seinor, conseiliez

construction, par exemple l'*ancien slave* : modliti sę gospodevi; le *russe* : moliti (sja) komu; l'*ancien tchèque* : modliti se pánu bohu; le *tchèque moderne* : modliti se k bohu (le cas prépositionnel); le *polonais* : tobie się modłę, etc.; cf. le *latin* : rogo tibi, ego vobis rogo, supplico charitati vestrae, etc., à côté de : supplico ad successores nostros (Diez, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 134). La préposition marque l'intention d'indiquer expressément une circonstance extérieure de l'action (but, direction).

mei, per totas fes (*Gir. de Rouss.*, 170, Appel) ; Mais pregen dam-lideu qu'il nos consel (*ib.*, 312, Paul Meyer, 478) ; Ne vos sai conseilhar (*ibid.*, 393) ; etc. ; — soit au cas prépositionnel, cf. par exemple : Per qu'eü cosseil a chascun que's n'esquiu (*Lafranc Cigala*, 40, Bertoni, *I Trovatori d'Italia*, p. 319 : « ..ond'io consiglio ciascuno di guardarsene ») ; etc. Sur l'accusatif, par exemple : Ieu vuelh cosselhar, voir Diez, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 131, où est aussi mentionnée la construction **italienne** *consigliare una cosa ad uno*, et *consigliare uno* (accusatif) *di q.*

Le verbe **espagnol** *aconsejar* se construit de la même manière que le verbe italien, cf. par exemple : Aconsejar á los niños : Aconsejar la retirada (*Romania*, XXIV, p. 236) ; Los aconseja para que seran modestos : les aconseja la modestia.

Le verbe **roumain** *a sfatui* (de l'ancien bulgare *süvétovati, tuja*) se construit avec l'accusatif (*pe cinevá*, voir Tiktin, *Rumänisches Elementarbuch*, p. 218) ¹.

i) Croire quelqu'un et croire à quelqu'un.

Aux constructions du latin *credere aliquid alicui* et *credere Jesum* (voir Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 105) correspondent en **ancien français** les constructions suivantes :

a) Le cas-régime des noms de personnes, par exemple : Reis, mar creïstes Roland et son orgueil (*Rol.*, 293 a) ; Ja me creïrez Marsilie (*ib.*, 196) ; Puis serf e creï le rei omnipotente (*ibid.*, 3599) ; Li reis creit deu, faire voelt sun service (*ib.*, 3666) ; Mais ne croit Diu nient plus c'un Sarrasins (*Huon de Bordeaux*, 1748) ; Mais je crois Diu, le roi de maïsté (*ib.*, 3958, cf. *ib.*, 6662) ; Que Dieu veut croire qu'il n'i ara nul mel (*ib.*, 4516) ; Puis qu'ies de France ne nos Dix ne crois pas (*ib.*, 5501) ; etc. Cf. aussi le cas-régime des noms d'idées, par exemple : Faus est li hom qui croit consel d'enfant (*Huon de Bordeaux*, 4667) ; etc. ; et le cas-régime des pronoms, par exemple : Se vous créisse (*Huon de Bordeaux*, 436) ; Ains croi celui qui en crois fu penés (*ib.*, 7691) ; etc.

1. Les langues *slaves* emploient le datif après le verbe de même sens, cf. le *russe* : *raditi komu* ; le *polonais* : *ryczam swojim radzić* (rebus suis consulere) ; le *tchèque* : *radím vám*, etc., ce qui correspond à la construction latine. Cf. aussi le datif *allemand* : *einem raten*, etc.

b) S'il s'agit d'un objet inanimé ou d'une idée abstraite, le verbe *croire* se construit le plus souvent avec le cas prépositionnel des noms (cf. Grünberg, *Der objective Accusativ in den ältesten französischen Sprachdenkmälern*, Erlangen, 1887, p. 51, mais voir aussi ci-dessus l'exception à cette règle : *croire le conseil*) : *croire à quelque chose* d'après le modèle latin *corde credamus ad justitiam* (cf. Bourciez, *De praepositione ad causali*, p. 35), cf. par exemple : A czo nos voldret concreidre li rex pagiens (*Eul.*, 21), traduit par Constans : Le roi païen ne voulut pas se fier à cela (au feu), car *concreidre* provient du latin *cum credere*.

c) Très rarement on rencontre la préposition *à* devant les noms de personnes, cf. par exemple : E li reis creid a David (*Q.L.R.*, Bartsch, *Chrestomathie de l'ancien français*, 62, 8); etc. Plus souvent apparaît dans les plus anciens textes français la préposition *en* (*in*) d'après le type latin *credo in unum deum*, au sens de « je tiens pour certaine l'existence d'un seul Dieu », cf. par exemple : (Lo) poble ben fist credre in Deu (*Saint Léger*, 186); Ema tot cels qui creinent en de (*Ép. Saint Ét.*, 7); Ne creiet en deu le filz sainte Marie (*Rol.*, 2938); Cil croit en Dieu (*Huon de Bordeaux*, 3991, 4178); S'il croit en Damedé (*ib.*, 3966); etc. Cf. aussi les tournures : Por le Signor... en cui creés (*Huon de Bordeaux*, 3980); Se Deu plect an cui je croi (*Yvain*, 3761); etc.¹.

On trouve également ces deux constructions en ancien provençal, savoir : a) Le cas-régime des noms de personnes, par exemple : Creessen deu qui sostenc passio (*Boèce*, 24); No credet deu lo nostre creador (*ib.*, 46); Adam no creet Deu (Prière à la Vierge, B, 22, 7, Bartsch, *Chrestomathie provençale*); etc.; ainsi que le cas-régime des pronoms, par exemple : Crei mi (*Peire Rogier*, 6, 52, éd. Appel); etc., marquant un rapport très intime de l'action au complément. Le cas-régime s'étend aussi aux noms d'objets inanimés et d'animaux, cf. par exemple : E si crezon mon ensenhar (*Ramb.*

1. M. Shears (*Recherches sur les prépositions dans la prose du Moyen Français*, p. 85) voit dans la construction française *croire* (se fier, espérer) en un hébraïsme, introduit, selon lui, par la langue biblique. Mais on trouve des constructions analogues aussi dans les langues slaves, par exemple, cf. le datif *a.-slave* : ni věruj jemu; le tchèque : věřim příteli (je crois à l'ami); etc.; cf. aussi l'allemand : glauben (got. galaubjan) einem, etc., — et le cas prépositionnel avec la préposition *v* (*en*), par exemple le polonais : wierzyć v kogo; le tchèque : věřim v Boha všemohoucího; etc., l'allemand : glauben an böse Geister, etc., de sorte que ces tournures semblent communes à toutes les langues indo-européennes.

d'O., VI, 11); Eva creet serpen un agel respanden (Prière à la Vierge, Bartsch, 21, 2); Girarz creit le conseil qu'il ot meillor (*Gir. de Rouss.*, 181, Appel, *Prov. Chrestomathie*); Quar folhs es qui sos folhs huels cre (*Barjols*, XII, 29, éd. Stroński); etc.

b) La tournure *creire en*, par exemple : Vos creet en Deu e e me creez (*Év. Saint Jean*, XIII, 99, Bartsch); Ez avie .j. cavalier que fort crezie en Dieu Jesu Christ (*Roman d'Arles*, 225, 572, 606, 628, etc.); quelquefois les deux constructions se trouvent dans la même phrase, par exemple : Bos christias, qui cre parfaitement *Deu la paterna*, lo rei omnipotent Et en Jesu que ac tan bo talent (*Boèce*, 152); etc.

En **ancien italien** aussi on trouve les constructions *credere un dio* (cf. Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 391) et *credere in Christo*. Les pronoms sont tantôt au cas-régime, cf. par exemple : Certe credotello, frate (*Il ritmo cassinese*, 43); etc., c'est-à-dire soit *lo credo*, soit *gli credo*, — tantôt au cas prépositionnel (direction locale au sens figuré), cf. par exemple : Or non credite a quel che dice questa falsa rea (*Notaire de Bologne*, 1, 12); etc.; cf. **italien moderne** : Credete a questo bugiardo? No, non gli credo; l'espagnol : Que face creder a los omnes lo que non es (*Romania*, XVI, p. 379, 23); le portugais : Crê-me isto = crê-me quando digo isto; Creed' est' ami (= crede isto a mim = crede misto que digo, voir A.E. da Silva Dias, *Syntaxe historique portuguesa*, p. 108); le roumain *a crede* : Te cred (voir Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 391); Crede-mă (crois-moi, voir Tiktin, *Rumänisches Elementarbuch*, p. 153); A crede pe cinevá; A crede in Dumnezeu (croire en Dieu).

j) *Aidier, secourir quelqu'un et à quelqu'un.*

Le verbe *aidier* se construit en **ancien français** avec le cas-régime, cf. par exemple : Celui aidiez ses homes a garder (*Rol.*, 364); Aidiez mei a plaindre le duel de mon ami (*Alexis*, 93, 2); Il nus aiud ob ciel senior (*Saint Léger*, 239 : puisse-t-il nous venir en aide avec le maître); Que Diex vous puist aidier (*Huon de Bordeaux*, 20); Nous vous aidrons vo tere à justifier (*ib.*, 66); Si nous ediés (*ib.*, 80); Se me puist Dix edier (*ib.*, 86, 152); Si m'aït Dix (*ib.*, 201); Qui li aidierent volontiers (*ib.*, 911); etc. Ce verbe est même employé plus tard au sens transitif, comme en

témoigne la voix passive dans l'exemple : Que vaut li savours ke tu as Ce nus n'en est aidiez (tiré de Tobler-Lommatzsch, *Altfranzösisches Wörterbuch*, voir *Romania*, LII, p. 394).

Le verbe *secourir* se construit de bonne heure avec le cas prépositionnel des noms au sens de « porter secours à quelqu'un » (but, direction de l'action), par exemple : Et dist qu'au lion secorra (*Yvain*, 3356), mais avec le cas-régime des pronoms, cf. par exemple : Il jure Diu qe il le secorra (*Huon de Bordeaux*, 3829); Quant ne me veut secorre ne edier (*ib.*, 94; 190); etc.; cf. l'a.-prov. : Sed eu a quest besoin ne vos secor (*Gir. de Rouss.*, 601); Si Falco d'Angiens no'lh secor (*Guillaume de Poitiers*, VI, 19); Si ja'l Coms Guis no'm socor (*Tenson entre Raimon de Turenne et Uc de Saint-Circ*, III, 2, éd. Jean Audiau); etc.

Cf. encore le cas-régime des pronoms avec le verbe *ajudar* en ancien provençal, par exemple : Se Girarz ne t'aiude toz es conquis (*Gir. de Rouss.*, 58); Deus vos ajut (*ib.*, 393); Que tu m'aiuz (*ib.*, 559); Si dieus m'ajut (très souvent, comme traduction du latin *Sic Deus me adjuvet*, qui termine de nombreux sermons); Si'l Coms Guis no'us ven ajudar (*Tenson entre Raimon de Turenne et Uc de Saint-Circ*, II, 7, éd. Jean Audiau); Dieus leur deia ajudar (*Roman d'Arles*, 645); dans l'exemple : Mais tota s'ententio meta a lui aiudar e a sservir (*Flamenca*, 49, Appel) la préposition *à* appartient évidemment à l'infinitif *mettre à*, et non pas au pronom *lui* qui est au cas-régime; Cil li faliren qu'el solient ajudar (*Boèce*, 70); etc. On trouve pourtant la préposition *à* après l'adjectif *ajudaire*, cf. par exemple : Ad aquel ajudaire ni conseillaire non serai (Chabaneau, *Liber instrumentorum memorialium*, 124, 1, 8); E d'orizo serai fizels e ajudaire ad ellas (*ib.*, 366, 1, 7); etc.

En ancien italien on avait la construction *ajutare a qualcheduno*, remplacée aujourd'hui par la tournure *ajutare qualcheduno* (voir Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 392). Les pronoms s'y trouvent après ce verbe soit au cas-régime, cf. par exemple : Però non m'aida (*Monte Andrea*, 1, 15); etc.; soit au cas prépositionnel, cf. par exemple : A meve non aitano Amici né parente (*Cuillo d'Alcomo*, 178); etc. Cf. l'italien moderne : Un buon cristiano deve soccorrere i poveri (transitif).

Le verbe espagnol *ayudar* se construisait avec le cas-régime des pronoms, cf. par exemple : E nos uos ayudaremos (*Cid*, 143); E ruego a San Peydro que me aiude a rogar (*ib.*, 263); Ayudarles

para su camino (*Cervantes*, cité par Bello, voir *Romania*, XXIV, p. 95); etc.

Le roumain a le verbe *a ajuta pe cineva*, cf. par exemple : Rămii la mine și ajută-mă (reste chez moi et aide-moi, voir Tiktin, *Rumänisches Elementarbuch*, p. 153); etc. ¹.

k) *Servir quelqu'un et servir à quelqu'un.*

La construction latine *servire alicui* se transforme dans les langues romanes en *servire aliquem* (voir Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 392). En effet, dans les plus anciens textes français on ne trouve point de traces d'un cas prépositionnel après ce verbe. Dès l'origine le cas-régime des noms est de règle en ancien français avec *servir*, cf. par exemple : Voldrent la faire diaule servir (*Eul.*, 4); Deu servirai le rei ki tot guvernet (*Alexis*, 59, 4); Dans Alexis en Axis la cite Sert son seignor par grant humilite (*ib.*, 32, 4); Don deu serviet por bona fied (*Saint Léger*, 24); Ço 'st une gent ki damnade ne sert (*Rol.*, 3247); Et servirons le roi dessi au pié (*Huon de Bordeaux*, 397); Car Karlemaine deviens servir (*ib.*, 371); Et nous venimes pour le sien cors servir (*ib.*, 1019); etc. Ce verbe se trouve même au passif, cf. par exemple : Bien sont servi de claré, de vin viés (*Huon de Bordeaux*, 545); etc. Le cas prépositionnel s'introduit sans doute dans cette construction sous l'influence d'autres verbes. Comme il y avait, par exemple, à côté de *donner quelqu'un*, *donner à quelqu'un*, on écrit de même : *servir à quelqu'un*, cf. par exemple : Escuiers mainne pour servir à s'ostés (*Huon de Bordeaux*, 545); etc.

Les pronoms se trouvent également au cas-régime, cf. par exemple : Il ne faldrat sil ueit que io lui serve (*Alexis*, 99, 5); A un seinor q'il avait tant servit (*ib.*, 67, 4); A curt fust, sempre lui servist (*Saint Léger*, 44); Deus l'exaltat cui el servid (*ib.*, 29); Servirat mei a trestot mon eage (*Rol.*, 190 a); Vien mei servir d'ici qu'en oriente (*ib.*, 3595); Que la puissance resoit De vos servir et enorer (*Érec*, 5777); La dameisele qui fu brete De lui servir fu an espans (*Yvain*, 1581); Pour lui servir en son palais plénier (*Huon*

1. Les verbes slaves ayant ce sens se construisent avec le datif, cf. par exemple l'a.-slave : samī sebē posobī (adiuva te ipsum); le serbe : pomozī sam sebi (mais *pomoći* se trouve aussi avec l'accusatif); le russe : posobi mnē; le tchèque : pomoci lidem; etc.

de Bordeaux, 354); .I. escuier i vint por li servir (Fragment d'un manuscrit de *Garin le Lorrain*, 131, *Romania*, LII, p. 301); etc. Ce n'est que beaucoup plus tard que la préposition *à* s'introduisit aussi dans les constructions pronominales, cf. par exemple : La pitié servit à elle de juste excuse (*Hept.*, 1, 345, cité par Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 400).

M. Grünberg (*Der objective Accusatif in den ältesten französischen Sprachdenkmälern*, p. 44) ne voit aucune différence de sens entre les constructions *servir quelqu'un* et *servir à quelqu'un*. Mais, à mon avis, il y a une certaine nuance entre ces deux constructions : par l'emploi du cas-régime le complément est *plus étroitement lié au verbe*, tandis que la préposition *à* ajoute plutôt à l'action une circonstance accessoire (but, direction locale au sens figuré, etc.). *Servir à quelqu'un* signifie « être attaché à quelqu'un, être bon pour quelqu'un », cf. les exemples : Ne ad emperadur servir (Fragm. d'*Alexandre*, 43); Servir à s'ostés (voir ci-dessus); Pour servir à l'humanité (*Saint Bernard*, 1543); etc.

En ancien provençal, le cas-régime des noms et des pronoms l'emporte sur le cas prépositionnel. Cf. les exemples : Si ja Dieu volem servir (*Folquet de Marseille*, XIX, 3); Ben deu hom son bon senhor amar e servir (*Barjols*, XII, 29); Et amatz vostres frayres e devotament sirvetz Dieu (*Gesta Karoli Magni*, 1264); N'i a servent Fors sa muller qui'l sert molt bonnement (*Gir. de Rouss.*, 519); Dompna, voillatz qe us serva franchament Cum lo vostr'om (*Tenson de Marie de Ventadour et Gui d'Ussel*, V, 6, éd. Jean Audiau : « Dame, accordez-moi de vous servir sans réserve comme votre homme lige »); Per qu'ieu li dey totz temps servir (*Peire Rogier*, 8 A, 39, éd. Appel); Qui ab bontat li servis (*Peire d'Alvergne*, 44, éd. Zenker, IX, p. 105); etc. On trouve parfois aussi ce verbe au sens transitif, cf. par exemple : C'Amors se vol soven servir (*Tenson de Bernard de Ventadour et de son jongleur Lemozi*, V, 3, éd. Jean Audiau : « car l'Amour veut qu'on le serve »); Et tot jorn la serfet blan (*Flamenca*, 2^e éd., v. 4273); Mays c'om lo servesca al miels que poyra (*Gesta Karoli Magni*, 2009); cf. aussi l'exemple : Anz l'ai totz temps servida et honorada (*Tenson entre Raimbaut d'Orange et Alberto Malaspina*, 14, Bertoni, *I Trovatori d'Italia*, p. 212); etc. — Mais s'il y a lieu de marquer une qualité extérieure du complément, ou si le rapport entre le complément et le verbe doit être souligné, on ren-

contre la préposition, cf. par exemple : S'a deu lo glorios Non serv et non esmenda (Levy, *Poésies religieuses provençales et françaises*, B, 447); S'al segner des segnors Non serve enteramen (*ib.*, 479); E mes se a cervir als valens homes (*Folquet de Marseille*, 3); E servon a sancta Maria (*Peire d'Awvergne*, VII, 37); Que el menor d'aquels podon vieure e servir a Dieu ondrament .C. morgues de noble linhage (*Gesta Karoli Magni*, 1105); E sirven a Dieu et a madona Sancta Maria romayron aqui (*ib.*, 1415); E per sidons a Dieu servis (*Flamenca*, 2^e éd., 3818); etc. Cf. aussi le cas prépositionnel des pronoms, par exemple : A lei servem eç a toz per s'amors (Levy, *op. cit.*, B, 2647); etc.; cf. aussi Diez, *Grammatik der rom. Sprachen*, Syntax, p. 109.

En **ancien italien** existait aussi le cas-régime après le verbe *servire*, cf. par exemple : Di noi, donna, chui servire Non m'e noia (*Giacomo da Lentino*, canz. 1, 3); Et serviteli cum grande humilitate (*Cantino di St. Francesco d'Assisi*, 33); etc.; mais, à côté, apparaît aussi de bonne heure le cas prépositionnel, cf. par exemple : Io m'agio posto in core a Dio servire (*Giacomo da Lentino*, 2, 1); Ed o serunto adesso co 'leanza A la sourana di conoscimento (*Rinaldo d'Aquino*, 21); K'eo dignamente podesse servire a vui sicomo a ssegnore (*Guido Fava da Bologna*, VII, 4); etc.

Cf. aussi le cas-régime en **ancien espagnol** après le verbe *servir*, par exemple : Ca acusado seré de lo que uos he seruido (*Cid*, 73); etc. Même s'il s'agit d'une chose (peut-être personnifiée?), on trouve le cas-régime, cf. par exemple : Si los ffrayres non podieren servir las ecclesias & ffigjos ouire hi dela ecclesia, siruan las ecclesias & tomen todo (charte de 1174, 13, 11, voir Ramón Menéndez Pidal, *Documentos Lingüísticos de España*). A côté du cas-régime, le cas prépositionnel apparaît de bonne heure, cf. par exemple : Commo sirua a donna Ximena e a las fijas que ha, E a todas sus duemas que con ella están (*Cid*, 385); Servire a los parientes de toda voluntad (*Domingo de Silos*, 10, 1); Por salvar la sua alma, al Criador servir (*ib.*, 91, 4), etc.; cf. aussi le cas prépositionnel des pronoms, par exemple : Ques ondrassen con ellas e suirissen a uos (*Cid*, 3156); etc.

Le cas-régime du complément se trouve aussi en **portugais**, cf. par exemple : Servir Satanaz, tandis que le **catalan** emploie le cas prépositionnel : *servir a alguno, a dama* (J. B. Calcaño i. Paniza, *Los verbos castellanos que rigen preposicion*, p. 98).

Cf. enfin le cas-régime du complément après le verbe roumain *a sluji* (de l'ancien bulgare *služiti*), par exemple : Slujesc lui mamona (Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 392); Slujesc lui Damnizeu. Cf. la construction mixte : Cine poate sluji a oamenilor (Densusianu, *Histoire de la langue roumaine*, II, 1, p. 144) ¹.

1) *Plaire quelqu'un et plaire à quelqu'un.*

Les constructions du verbe *plaire* (a.-fr. *plaisir*) présentent un tableau instructif. Je trouve en **ancien français** le rapport suivant entre le cas-régime et le cas prépositionnel :

Cas-régime par rapport au cas prépositionnel des noms = 8 : 1.

Les pronoms sont toujours au cas-régime.

Il suffira de citer les exemples suivants : Pleüst dé (deu ; très souvent) ; Ne placet damnedeu (deu, Dieu ; très souvent aussi), cf. par exemple : Ne place deu ne sessainz ne ses angles (*Rol.*, 1082, 3718); Respont Rollanz : Ne place deu le pere Ne Mariain la soë dolce mere (*ib.*, 1081 f); Ja Dieu ne plache (*Huon de Bordeaux*, 827, 933, cf. *ib.*, 600, etc.); Se Deu plest et saint Esperite (*Yvain*, 4994); Ne place le saint Esperite (*ib.*, 4468); etc. Le cas prépositionnel se trouve surtout quand il s'agit d'une personne bien déterminée, cf. par exemple : Qui pleise a homme, qui n'i chaut (*Érec*, 5756); As uns pesa, as autres plot (*ib.*, 1074); Car pleüst ore a Mahomet, mon Dé (*Huon de Bordeaux*, 7726); etc.

Le rapport du complément au verbe *plaire* est alors très intime, très étroit. Cf. aussi les cas pronominaux, par exemple : S'il te pleust ici ne vousisse estre (*Alexis*, 42, 2); Quer lui ne plastz (*Cantique des Cantiques*, 42); Que lui ent possumus placere (*Jonas*, 48); Se toi plaist (*Huon de Bordeaux*, 2103); etc.

En **ancien provençal**, le rapport existant entre le cas-régime et le cas prépositionnel des noms après le verbe *plazer* peut s'exprimer numériquement par la relation 4 : 5. De même le rapport du cas-régime des pronoms au cas prépositionnel est bien différent de celui

1. Les langues *slaves* emploient avec le verbe *služiti* le datif du complément, cf. l'*ancien slave* : služb(y) vsémü svęty mü; slugovanije tĕlu (corpori servire); le *serbe* : služiti komu (datif) et kôga (accusatif); le *russe* : onü služili otečenstvu; le *tchèque* : dvěma pánům sloužiti (servir deux maîtres); etc.; cf. aussi l'*allemand* : einem dienen.

qu'on remarque en ancien français. La préposition *a* est très couramment employée dans les textes provençaux, et plus tard le type *Dieu platz* a été complètement remplacé par le type *a Dieu platz* (voir aussi la statistique de M. Bajec, *op. cit.*, p. 341). Le cas-régime des noms est exclusivement employé lorsqu'il s'agit de Dieu, cf. par exemple : Lo prosdom l'esguardet, si com Deu plac (*Gir. de Rouss.*, 551); Ja Damlideu non place omnipotent (*ib.*, 651); etc. Le cas prépositionnel apparaît très tôt à côté du cas-régime, cf. par exemple : Ne place a damledeu, lo rei del tron (*Gir. de Rouss.*, 135, Appel); De tot ço qu' a deu plaç (Levy, *Poésies*, 603); Si a Dieu platz (*Gesta Karoli Magni*, 1339); etc.; et l'emporte sur lui, même quand il s'agit d'un autre nom, cf. par exemple : Si platz a Thomas (si Thome placuerit, *Gesta Karoli Magni*, 441); Et aquel nom plac a Karles et a tota la ost (*ib.*, 401; cf. *ib.*, 540); Aquest nom plac al rey et a tota la ost (*ib.*, 625); etc.; cf. aussi les circonlocutions qui remplacent le pronom personnel, *mos cors* au lieu de *moi*, par exemple : E us am, quar vey qu'a mon cor plazetz tan (*Uc de Saint-Circ*, éd. Jeanroy et J. J. Salverda de Grave, XV, 30, p. 73); etc. — Le cas-régime des pronoms (*m*, *l*, *li*, *·l*, *vos*, *us*, *lor*, etc.) se trouve ordinairement devant le verbe, cf. par exemple : Si com vos plaz (*Gir. de Rouss.*, 508); Sapchatz que be· m plaria (*Raimbaut d'O.*, II, 2); Depus que·t platz (*Gesta Karoli Magni*, 2278); Que · us plazera (*ib.*, 2349); Can li passera (*ib.*, 2013); Que lor plac (*ib.*, 1958); etc.; mais assez souvent aussi après le verbe, cf. par exemple : Platz me (*Gesta Karoli Magni*, 2259; cf. *ib.*, 674, 1318); Plac li fort (*ib.*, 1417); etc. Le cas prépositionnel des pronoms se rencontre tantôt après le verbe, cf. par exemple : Et si cum plac a vos (Levy, *Poésies*, 959); Cant plaseria ad elh (*Gesta Karoli Magni*, 2006); etc.; ce qui est sans doute le point de départ de cette tournure, — et tantôt aussi devant le verbe, cf. par exemple : E s'a lieys platz alberguarrai (*Jaufre Rudel*, V, 17, cf. V, 28; *Raimbaut d'O.*, II, 18; *Peire Rogier*, 6, 57, éd. Appel); Si a vos platz (*Gesta Karoli Magni*, 752, 1245, cf. *ib.*, 1956); Quesol ad el plassia (*ib.*, 1118, cf. *ib.*, 1118); etc.; cf. aussi : A mi no plai vostr' onors (*Barjols*, XI, 34). A côté de *cui*, par exemple : E cui plaira, segua aqest uiatge (*Peire Rogier*, 54, Appel, p. 104); etc.; on trouve également *a cui*, cf. par exemple : Al senhoriu de Proensa Es vengutz senher naturals A cuy no platz enjàns ni mals (*Barjols*, VII, 43); etc.

Très rare est aussi le cas-régime des noms après le verbe *piacere* en **ancien italien**, cf. par exemple : Se Dio piace (Lettre de 1260, 60, Wiese, *Altitalienisches Elementarbuch*); il a été de bonne heure remplacé par le cas prépositionnel, cf. par exemple : Placia a Deo dare a mie gracia e forza (Ep. del Maestro *Guido Fava*, XI, 5); Placa a Deo (*id.*, XI, 3); etc. — Les pronoms sont soit au cas-régime (ordinairement *m'*, *ti*, *lui*, *us*, *vi*, *ve*, etc., devant le verbe), cf. par exemple : Poiche ti piace, Amore (*Federico secondo*, I, Namuci); etc.; — soit au cas prépositionnel, placé tantôt après le verbe, par exemple : E piace a voi (*ib.*, 12); Aggia a piacere a voi (*ib.*, 27); etc.; et tantôt aussi devant le verbe, cf. par exemple : Poi ch'a llei piacie, a ma ben(e) de' piacere (*Guido delle Colonne*, canz. 31); etc.

Cf. aussi le cas prépositionnel en **ancien espagnol**, par exemple : Si a tú place (Menéndez Pidal, *Documentos Lingüísticos de España*, p. 104); Lo que dixo el Çid a todos los otros plaz (*Cid*, 539); Mucho peza a los de Teca e a los de Ternel non plaze, E a los de Calatayuth non plaze (*ib.*, 626); etc. A côté du cas prépositionnel on trouve aussi le cas-régime des pronoms, cf. par exemple : Plazme, dixo el Çid, da qui sea mandada (*Cid*, 180); Dizid-me, caualleros, commo uos plaze de far (*ib.*, 670); Plaçeme ir a la casa, enna qual ella posa (*Domingo de Silos*, 103, 4); etc.

Le **roumain** emploie *a placeá* (plăcere) *pe cinevá*, ce qui veut dire « aimer quelqu'un », mais dit *îmi place* (cas-régime des pronoms).

m) *Ressembler (sembler) quelqu'un et à quelqu'un.*

Le verbe *ressembler* (*sembler*) se construit, en **ancien français**, avec le cas-régime des noms et très rarement avec le cas prépositionnel, cf. par exemple : A ciel resemble kant'est purs (*Lapidaire*, 165), où il s'agit d'ailleurs d'un objet inanimé; c'est donc un rapport de ressemblance très étroite qu'exprime la construction non prépositionnelle, cf. par exemple : Par tels paroles vos resezblez enfant (*Rol.*, 1772); Li amiralz bien resezblet barun (*ib.*, 3172); Larron qui prodome resanblet (*Yvain*, 2736); Un vilain qui ressanbloit mor (*ib.*, 288); Li uns l'autre de poil ne samble (*Érec*, 2910); Il sanbloit Assalon de face et de la langue Salemon et de fierté fu parauz le roi Alixandre (*ib.*, 2270); etc. On rencontre aussi le

cas-régime des pronoms après ce verbe, par exemple : Car certes, sire, tres bien le resanlés (*Huon de Bordeaux*, 2691); Por .I. franc homme que vous resanlés (*ib.*, 2960); Je samble celui qui de soi Covient por estovoir morir (*Adam de Givenchi*, n° IV, Raynaud 1660, *Romania*, LII, p. 387); etc. ¹. — Il faut remarquer l'emploi après ce verbe du cas-régime des noms d'objets inanimés, cf. par exemple : Eive semble de la culur O altretel cume cristals (*Lapidaire*, 135); Li oel si grand clarté rendoient Que deus estoiles resambloient (*Érec*, 434); Joie d'amor qui vient tart Samble la vert busche qui art (*Yvain*, 2520); etc. Le rapport du verbe au complément est si intime qu'il rappelle même la construction copulative actuelle : *Mon ami semble riche*, etc.

En ancien provençal on trouve également le cas-régime, cf. par exemple : Glaive senblàn sos oïls (Levy, *Poésies*, B, 308); Lo nius del pellica resembra paradís e l'altre nius effern (*Serm. limous.*, I, 103); etc.; et, pour la construction pronominale : È semblaria us pelegrís Malautes, quan canta 'l mesquis (« on dirait, quand il chante, un pèlerin malade », *Lemozi*, 11, éd. Jean Audiau); etc. La préposition apparaît quand il s'agit des noms d'objets inanimés, cf. par exemple : Que fos semblan a la milena part de la sua santa passio (quod millesime parti passionis ipsius responderet, *Gesta Karoli Magni*, 75); È non era son semblans ad aquela (preciosa peyra) el mon, si no doas (*ib.*, 3069); etc.

Cf. aussi la construction italienne : Egli sembra un galantuomo; etc.

n) Enseigner quelqu'un et enseigner à quelqu'un.

Le verbe *enseigner*, qui se construit en français moderne avec le cas prépositionnel des noms de personnes, cf. par exemple : Enseigner la langue aux enfants (voir Brunot, *La Pensée et la Langue*, p. 356), se trouve construit, dans les plus anciens documents français,

1. Depuis le xiv^e siècle la préposition *à* s'introduit dans les constructions pronominales avec *sembler*, même quand le pronom n'est nullement accentué, cf. par exemple : *il sembloit à lui que* (voir Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, 400) pour marquer l'apparence, et cf. l'impers. *il me semble*. Cf. la construction sans préposition en ancien provençal, par exemple : Bus semblara fuec de linha (*Marcabrun*, III, 11); etc.; et la construction prépositionnelle, par exemple : Ai, quant mal sembl' a qui la ve Que aquest caitiu desiron (*Bern. de Vent.*, XVI, 54); etc.

avec le cas-régime des noms et des pronoms, cf. par exemple : Qu'il li ansaignent Un chevalier que celle quiert (*Yvain*, 5019); Macrobes m'ansaigne a descrivre (*Érec*, 6741); La cui proesce nos ansaigne (*Yvain*, 2); S'il li savoiert anseignier Le lion et le chevalier (*ib.*, 4944); etc. Cf. pour le verbe docere : Qui llo doist bien de ciel savoir (*Saint Léger*, 23); — ce qui correspond à la construction du bas-latin : *Bello suos instruit* (voir Grünberg, *op. cit.*, p. 62) avec le complément de personne à l'accusatif.

Cf. la construction de l'ancien provençal, par exemple : Per qu'ensenharai ad anar Los autres bos domneiadors (*Raimbaut d'O.*, VI, 10); Luns lenseyned beyn par u mischin de grec sermon & de latin (*Fragment d'Alexandre*, 89); Segon que la gratia de Dieu m'ensenhara (*Gesta Karoli Magni*, 867); Cum ieu t'o ensenharai (*Arnaut Plagues*, 39, éd. C. Appel, p. 87); etc.; et au passif : Qu'om non es tan mal essenhatz (*Peire Rogier*, 6, 5, éd. C. Appel); etc. Cf. aussi la construction prépositionnelle : Lo qual a nos per los sieus angils aquest loc essenhec (qui nobis locum istum per suos angelos docuit, *Gesta Karoli Magni*, 207); etc.

L'italien emploie après ce verbe deux constructions : *insegnare* (*ammaestrare*) *qualcheduno* et *insegnare qualche cosa a qualcheduno*, ce qui correspond d'ailleurs aux tournures de l'ancien français et de l'ancien provençal, cf. par exemple : *Insegnate la via a questo straniero*, mais aussi la construction pronominale : *Gl' insegno le belle arti*, et l'accusatif de personne : *Insegna (ammaestra) il suo fratello*. Cf. Meyer-Lübke, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 396.

Cf. aussi aussile datif espagnol, par exemple : *Les enseña á rezar*; *Les enseña la doctrina* (voir *Romania*, XXIV, 239); *Le enseñabam todo*, etc.

Sur la construction prépositionnelle en portugais (*ensinar a*), voir Silva Dias, *Syntaxe historica portuguesa*, p. 106; mais cette langue emploie aussi l'accusatif après ce verbe, cf. par exemple : *Fez enssynar alguem fazer una coisa* (alguem é mandato fazer una coisa, *ib.*, 231). Cf. aussi la construction *ensina os filhos* (Diez, *Grammatik der rom. Sprachen, Syntax*, p. 132).

Le roumain emploie le verbe *a învăța* (du latin **invitiare*, de *vitium*, voir Tikin, *op. cit.*, p. 207) *pe cinevă, ceva*, au sens de « enseigner, apprendre »¹.

1. A l'accusatif du nom de personne (voir plus haut *bello suos instruit*) corres-

o) *Regarder quelqu'un et regarder à quelqu'un.*

Le verbe *regarder* se construit en **ancien français** avec le cas-régime direct des noms et des pronoms toutes les fois qu'il s'agit d'indiquer simplement le rapport de l'action au complément, cf. par exemple : Il les esgarde sil met el consirer (*Alexis*, 49, 4); Jhesus li bons lo reswardet (*Pass.*, 79); Rollanz regardet Olivier al visage (*Rol.*, 1878); Pour regarder le ruistre caplés (*Huon de Bordeaux*, 813); Charles regarde duc Nalon le flori (*ib.*, 1361); Comment porai je le glouton esgarder (*ib.*, 2250); Sire, dist Hues, ces lettres regardés (*ib.*, 2709); Qui vous esgardent (*ib.*, 1692); J'ai si grant duel quant vous doi esgarder (*ib.*, 2685); A mervoilles l'esgardent tuit (*Érec*, 5501); Qui l'esgardoient a estal (*ib.*, 1756); Si la comance a regarder (*ib.*, 4669); etc. — La construction prépositionnelle se rencontre cependant lorsque la direction de l'action doit être indiquée d'une manière claire et évidente, cf. par exemple : Garde a la terre (*Rol.*, 1230, 1251, 2885, 2894, etc., au sens de « vers la terre »); Garde à ses piés, .I. baston a trové (*Huon de Bordeaux*, 6090); etc.; cf. plus tard : Or devons, fist le roys, regarder a nous (*Joinv.*, 636, cité par Shears, *op. cit.*, p. 83). Encore aujourd'hui il y a une différence entre les expressions *je regarde à terre* (vers la terre) et *je regarde le sol*, entre *je regarde vers Pierre* (du côté de Pierre) et *je regarde Pierre*. Si l'idée de direction doit être particulièrement accentuée, les pronoms sont employés d'abord au cas-régime direct et répétés ensuite au cas prépositionnel, cf. par exemple : il *nous* regardait, *à nous* (dialecte gascon).

En **ancien provençal** le verbe *regardar* (*gardar*) se construit également avec le cas-régime des noms et des pronoms quand il y a lieu de marquer simplement le rapport de l'action au complément, cf. par exemple : E guardec l'obra e plac li (respexit opus et ei placuit, *Gesta Karoli Magni*, 965); Esgardaz la beltat c'a carbonere (*Gir. de Rouss.*, 815); Amors non esgarda riquesa (*Jaufre Rudel*, 576); L'emperador lo regarda (*Roman d'Arles*, 409, 456); Doc esgardaven li disciple l'us l'autre (*Év. Saint Jean*, XIII, 22, Paul Meyer); E l'abat regardec los e dix lor (*Gesta Karoli Magni*, 929); etc.; il se construit avec le cas prépositionnel pour indiquer une

pond aussi la construction *slave*, par exemple l'a.-slave : učę ję inoj véré; le tchèque : učiti žáky cizi řeči (enseigner une langue étrangère aux élèves); etc.

direction extérieure, cf. par exemple : Plus guardon lai on ieu so Qu'a selhs que son d'enviro (*Bernard de Vent.*, XVIII, 40); etc. La direction est marquée surtout par la préposition *vays* (*vers*), cf. par exemple : Et adoncx guarderon vays terra (Tunc respexerunt versus terram, *Gesta Karoli Magni*, 475); Karles... guardec vays Narbona (*ib.*, 855); etc. ; et par les prépositions *sor*, *sus*, cf. par exemple : Et de son beils oils clar sor nos deia gardar (Levy, *Poésies*, B, 1004); Regardet sus los murs del castel Agarin (*Roman d'Arles*, 761); etc. Parfois même on rencontre deux prépositions à la fois, cf. par exemple : Sus en lo cel a regardat (*Planch de Saint Estève*, 25, 23, Bartsch, *Chrestomathie provençale*); etc.

La construction prépositionnelle se trouve aussi en **roumain** après le verbe *a privi* (de l'ancien bulgare **prijaviti?*, voir Tiktin, *op. cit.*, p. 216) *pe cinevá* (regarder quelqu'un) et *la cinevá* (vers, à quelqu'un) ¹.

p) *Aproismier*, *approchier* quelqu'un, à quelqu'un et de quelqu'un.

Les constructions du verbe *aproismier* (du bas-latin *approximare*) sont également instructives. La préposition *ad* a été employée en latin après ce verbe, cf. par exemple : Qui ad summan iam aquam adpropinquat (Cicéron, cité par Bourciez, *De praepositione AD causali*, p. 24); etc. ; à côté du datif, cf. par exemple : Centuriones, qui iam primis ordinibus adpropinquabant; etc. En **ancien français** *aproismier* (*approchier*) se construit : a) avec le cas-régime des noms, cf. par exemple : Quant deverés le bosket aprocher (*Huon de Bordeaux*, 8897); Si com il durent la cité aproismier (*ib.*, 9600); Tant ont alé que il vont aproçant Une lieuée le grant tor au gaiant (*ib.*, 4644); Tant que il aprochierent Le chastel de Pesme Avanture (*Yvain*, 5109); etc. ; cf. aussi les constructions pronominales : Vasal, dist Oedes, plus pres ne m'aprociés (*Huon de Bordeaux*, 4168); La granz joie qui li aproche (*Érec*, 6701); etc. ; b) avec la préposition *à*, ce qui est la tournure prédominante, cf. par exemple : Aproismer vol a la ciutat (*Pass.*, 15); A la ciptad cum aproismet (*ib.*, 49); En la grant presse a Rollant s'aprosmat (*Rol.*, 1879 g);

1. Cf. l'ancien bulgare : *gleděti*; le tchèque : *hleděti na něco, na někoho* (regarder quelque chose, quelqu'un); cf. aussi l'allemand : *nach jemandem hinblicken*.

As Engleis vindrent aproismant (*Rou*, 669); etc. Cf. aussi les exemples cités par M. Shears, *op. cit.*, p. 69 : *approchier a cely*; *approchier a sa personne*; etc. Le cas prépositionnel avec la préposition *à* se trouve également en ancien portugais, cf. : Ousaram approximar-se ao antro dos leões (*Herc.*, *Eur.*, 271, voir Silva Dias, *Syntaxe historique portuguesa*, p. 115 et suiv.). La direction extérieure au sens figuré est déjà évidente dans l'emploi de ce cas prépositionnel. Elle apparaît plus clairement encore quand on rencontre la préposition (*en*)*vers* après ce verbe, cf. par exemple : Tant qu'elle approche vers un pont (*Yvain*, 4877); etc. ; *c*) avec la préposition *de*. Diez (*Grammatik der röm. Sprachen, Syntax*, p. 162) explique l'usage de la préposition *de* après le verbe réfléchi *s'approchier* comme amené par la tournure *proche de*, car *ue* correspond ici à la préposition latine *a(b)* avec l'ablatif, cf. par exemple : *Iam prope a Sicilia* (*Cic.*, *Verr.*, 25, 2); *Proximus a domina... sedeto* (*Ovide*, *Ars am.*, 1, 139, voir Silva Dias, *Syntaxe historique portuguesa*, p. 115); cf. aussi l'a.-prov. : *Aysxi prop de Boysxedà* (*prope apud Boysedam*, *Gesta Karoli Magni*, 1321); *E costa La Grassa prop d'Orbio cologuero se* (*Et extra villam prope ripam fluminis se collocaverunt*, *ib.*, 2706); *Si'l cors nostre es luenh de nos, que de corage siatz prop de nos* (*ib.*, 2962); etc. Mais à la préposition latine *a(b)* avec l'ablatif correspond aussi bien la préposition romane *a*. D'après J. Vising (*Mélanges de Philologie et d'Histoire offerts à M. Antoine Thomas*, Paris, 1927, p. 523 et suiv.), la préposition *de* après le verbe *approcher* indique un « rapport à » (*ablativus respiciendi*) et ne signifie jamais « par rapport à ». Il est hors de doute que la construction du français moderne *s'approcher de* est due à l'analogie du verbe *s'éloigner de*, bien que cette tournure soit assez ancienne; cf. l'ancien provençal : *Quant los sarasins foron dels crestians apropias* (*Roman d'Arles*, 723); etc. Tandis qu'aux plus anciens temps le régime d'*aproismier* et d'*aprochier* se construisait avec *a*, ou comme datif, plutôt qu'avec *de* (voir J. Vising, *l. cit.*), le verbe *s'eslongier* se trouve construit dès l'époque la plus ancienne, parfois sans doute avec le cas-régime, cf. par exemple : *Et s'eslonga Karlêmeine le franc* (« il s'éloigne de Charlemagne », *Huon de Bordeaux*, 1336, traduit par M. Jean Audiau), mais le plus souvent avec *de*, cf. par exemple : *Quant de cel nain sommes si eslongiés* (*ib.*, 3320); *Por çou sui jou del pais eslongans* (*ib.*, 3035); etc.

Cf. aussi l'analogie indiquée pour le roumain par M. Kurth (*Der Gebrauch der Präpositionen im Rumänischen*, Leipzig, 1905, p. 34) :

departe de — a se departa de
et : aproape de — a se apropiã de.

La tournure ancienne est conservée en italien : *avvicinarsi a* et en portugais : *aproximar-se a*, etc. ¹.

q) *Verbes divers.*

On trouve en ancien français le cas-régime des noms et des pronoms après d'autres verbes encore qu'il est impossible d'énumérer ici. Cf. par exemple la tournure : *devoir foi à quelqu'un*. C'est un rapport très étroit qui s'exprime par le cas-régime, cf. par exemple : Ne par le foi que jou doi Jhesu Christ (*Huon de Bordeaux*, 1051); Foi que doi Diu (*ib.*, 3748, 4590, etc.); Mes fois que vos devez le rei (*Yvain*, 128); Foi que je doi Deu e ses sainz (*ib.*, 2530); etc.; cf. l'a.-prov. : Fe que dei vos (*Schultz-Gora, Altprovenzalisches Elementarbuch*, p. 117) ²; etc.; tandis que le cas prépositionnel indique la direction de l'action, marquée dans les exemples suivants par le verbe *porter* : Et, foi que doi a Damedé porter (*Huon de Bordeaux*, 9864); Foi que doit l'ame à mon père porter (*ib.*, 4873); etc. De même, *faire quelqu'un et à quelqu'un*, cf. par exemple : Çou c'avés fait mon frère Gerardin (ce que tu as fait à mon frère, *Huon de Bordeaux*, 857); N'oi nus homme de si grant tort parler Con il fait hui Huon le baceler (*ib.*, 2279); etc.; où l'action passe directement au complément, et, pour le cas prépositionnel : Povreté fet mal as plusors Et autresi fet ele moi (*Érec*, 511); Vostre message fesimes a Charlun (*Rol.*, 418); etc.; cf. l'a.-prov. : E fes mei e als meus mil dols coraus (*Gir. de Rouss.*, 651); etc.; cf. encore : E

1. Les autres langues indo-européennes présentent après les verbes de ce sens, soit le datif, soit la préposition exprimant la direction, cf. par exemple les langues germaniques : suédois : *nära till, nära till*; allemand : *nahe zu, an, nähern zu*, ou le datif : *nahe einem*; anglais : *near, close, proximity, approximate to* et même : *approach to* (voir J. Vising, *l. cit.*); la préposition slave : *blizü* (prope) se construit avec le génitif ou le datif (voir Miklosich, *op. cit.*, p. 513 et 621); l'a.-slave : *přibliziti se bozê* (accedere ad deum, locatif); le tchèque : *přiblizil se k němu*, etc.

2. Cf. *Que ren no il deu lo druts per amor* (*Tenson de Marie de Ventudour et Gui d'Ussel*, VI, 8, éd. Jean Audiau).

por o fut presentede Maximien (*Eul.*, 11); Tot ont son hoste presenté (*Érec*, 1892); Roi Alixandre le fisent presenter (*Huon de Bordeaux*, 3610); Oedon l'éust maintenant presenté (*ib.*, 4435); etc.; Domnideu il les lucat (*Saint Léger*, 214); — Quar il lo fel mesclen ab vin Nostre seinor lo tenden il (*Pass.*, 164); — Si lodhuvigs sagrament, que son fradre jurat, conservat (*Serm. de Strasb.*), où le cas-régime remplace le datif, et : Qui... cist meon fradre in damno sit (*ib.*) au sens du génitif (voir Constans, *Chrestomathie*); etc.

r) *Mei est.*

Il convient de signaler la construction *mihī est* au sens de *habeo* ou *meum est*. On trouve également en **ancien français** le cas-régime du pronom personnel dans ce sens, cf. par exemple : *Cist moz mei est estranges* (*Rol.*, 3717); *E có mest uis que có est lume deu* (*Alexis*, 69, 3); *Mei est vis que trop targe* (*Rol.*, 659); cette construction prend même la forme : *Ce m'est a vis* (*Yvain*, 31); *Si com il m'est avis* (Fragment d'un manuscrit de *Garin le Lorrain*, 219, *Romania*, LII, p. 298); etc.¹. Cf. la tournure prépositionnelle en **ancien provençal** : *Al cal seran li ris ni'l plor* (*Tenson entre Raimon de Turenne et Uc de Saint-Circ*, IV, 3, éd. Jean Audiau : « lequel aura les rires, lequel aura les pleurs »); etc. Le sens des constructions suivantes est purement possessif : *Et Hués prent le ceval arrabi Qui fut Karlot, que il avoit ochis* (*Huon de Bordeaux*, 898); *Et dist Ernoz : estes mei ci, Meie est la terre e li pais* (*Gormund*, 195); cf. l'a.-prov. : *E a ceinta Belan qui fu Disder* (traduit par Paul Meyer : « Et ceignit l'épée qui appartient a Didier », *Gir. de Rouss.*, 3937, éd. Foerster); etc. Cf. aussi l'ancien français : *Apartiens tu Pilate ne Noiron* (*Huon de Bordeaux*, 5331); etc. — La tournure prépositionnelle comporte toujours dans les plus anciens textes français une nuance spéciale de sens, cf. par exemple : *Car li drois est à ti* (*Huon de Bordeaux*, 1411), ce qui veut dire : « le droit est pour toi, en ta faveur ».

1. Cf. la construction *roumaine* : *nju frică* (*mihī est metus*), *nū e sete* (*mihī est sitis*), etc. On trouve les mêmes constructions aussi dans les langues *slaves*, cf. par exemple l'*ancien slave* : *ne izvoli sę gospodevi* (impers. : *noluit dominus*, non placuit domino); *miniti mi sę* (*grec* : *δοξεί μοι*); au sens possessif : *jedinomu nęstu vęnica* (*uni non est corona*); le *serbe* : *groznica mu je* (*il a la fièvre*); le *tchèque* : *ani mpě ani tobě tento mlýn bude*; etc.

CONCLUSION.

Des exemples groupés ci-dessus on peut, semble-t-il, dégager les résultats suivants :

1) Dans les constructions verbales des plus anciens textes romans le cas-régime des noms et des pronoms exprime un *rapprochement très intime et très étroit* entre l'action et le complément. Il s'emploie surtout avec les noms de personnes ou les pronoms qui les remplacent. Il est alors le continuateur direct du cas simple du latin (datif ou génitif).

2) Les pronoms conservent plus fidèlement que les noms le cas-régime, quoique, dans les plus anciens documents romans et surtout en ancien français, le cas-régime des noms soit encore bien vivant.

3) L'emploi du cas prépositionnel des noms et des pronoms a pour rôle d'accentuer la direction locale de l'action au sens figuré, soit en indiquant que l'action se fait publiquement, par exemple *dire a toz, a trestoz*, etc., soit en soulignant l'importance ou l'insignifiance du nom ou du pronom sur lequel passe l'action, par exemple *commander à quelqu'un, duner as plus poures, vide pardones al ladrin*, etc., soit enfin en marquant le but ou la direction de l'action.

Remarque. — Plus se relâche avec le temps le lien entre les langues romanes et la déclinaison latine, plus ces langues tendent à user du cas prépositionnel, même dans des constructions où d'autres langues conservent encore le cas-régime simple et où elles l'employaient elles-mêmes pour les noms et les pronoms. Cf. par exemple l'extension de la préposition *a* en espagnol (par exemple : *Dieron cincuenta azotes al ladrón ; Azotaron al ladrón*, etc., voir *Romania*, XXIV, p. 236). En français moderne également on voit s'introduire le cas prépositionnel au détriment des cas simples (cf. G. H. Grojean, *Respectons notre langue*, Bordeaux, 1919, et M. G. Rens (G. O. d'Hervé), *Parlons bien*, Bruxelles, 1923, etc.). La mise en valeur des pronoms se marque aussi de nos jours dans les constructions purement transitives; cf. le gascon : *Personne ne me plaint, à moi ; Je la suivais, à elle ; On ne l'attendait pas, à lui*, etc., ce qui s'explique sans doute comme une sorte d'anacoluthie. M. Antoine Thomas (*Essais de Philologie française*, p. 127), mentionnant le rapprochement du gascon avec l'espagnol, ne voit dans ces tournures

qu' « une manière particulière d'exprimer le complément direct ». De même que l'espagnol a généralisé la préposition *a*, cf. par exemple : *Conosco á este hombre* (je connais cet homme), *Ha visto a la reina y al rey*, etc., le roumain a remplacé le cas simple par la préposition *pe* (correspondant au slave *na*), cf. par exemple : *A ajuta pe cinevá*, *A crede pe cinevá*, *A milui pe cinevá*, *A arata pe cinevá*, etc.

Prague.

Ota DUBSKÝ.

Le Gérant : A. TERRACHER.

MACON, PROTAT FRÈRES, IMPRIMEURS — MCMXXIX